

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT

DES INFRASTRUCTURES LOCALES

DU QUÉBEC

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT

DES INFRASTRUCTURES LOCALES

DU QUÉBEC

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2019

*Société de financement
des infrastructures
locales*

Québec 

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
Société de financement des infrastructures locales du Québec

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2019

Dépôt légal – Septembre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2368-2485 (Imprimé)
ISSN 2368-2493 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2019

La présidence de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

À titre de responsable de l'application de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (chapitre S-11.0102) et conformément aux dispositions de cette loi, je vous transmets le *Rapport annuel d'activité de la Société de financement des infrastructures locales du Québec* pour l'exercice clos le 31 mars 2019, accompagné des états financiers couvrant la même période.

Ce rapport rend compte des activités et des réalisations de l'entité au cours de la dernière année et commente les résultats atteints.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Eric Girard.

Eric Girard
Québec, le 5 août 2019

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
12, rue Saint-Louis, bureau 1.13
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le 14^e rapport annuel d'activité de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Ensemble, la SOFIL et ses partenaires, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère des Transports, ont versé plus de 570 millions de dollars en 2018-2019 en aide aux municipalités et aux organismes de transport collectif dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Ce rapport décrit de façon générale la SOFIL et fait état de ses activités et de ses réalisations au cours de l'année. De plus, il inclut et commente les états financiers de l'entité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration,



Marc Grandisson
Québec, le 5 juillet 2019

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration.....	1
Aperçu de la Société de financement des infrastructures locales du Québec	3
Revue de l'année 2018-2019	7
Suivi du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	11
Revue financière 2018-2019	23
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019.....	29
Gouvernance	49
Exigences législatives.....	53
Annexe A : Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.....	57
Annexe B : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.....	59
Annexe C : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Infrastructures de transport en commun.....	61
Annexe D : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.....	65

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport d'activité 2019* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Ce rapport relate les événements survenus au cours du dernier exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 et contient les états financiers de la SOFIL.

❑ Plus de 570 millions de dollars en investissements partout au Québec

Au cours du dernier exercice, ce sont plus de 570 millions de dollars qui ont été investis par les municipalités et les organismes de transport en commun dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). La part des investissements assurée par la SOFIL s'élève à 421,1 millions de dollars. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère des Transports (MTQ) ont également contribué à la hauteur de 144,2 millions de dollars et de 6,5 millions de dollars respectivement.

Depuis le lancement de la période 2014-2019 du programme TECQ, ce sont près de 2,7 milliards de dollars qui ont été investis partout au Québec. La SOFIL a ainsi pu, par sa contribution aux investissements des municipalités et des organismes de transport en commun, appuyer le renforcement des services aux citoyens et contribuer à l'économie de toutes les régions du Québec.

❑ Lancement du programme TECQ 2019-2024

L'exercice 2019-2020 lancera la mise en œuvre du programme TECQ pour la période 2019-2024. Les modalités de cette nouvelle période prévoient entre autres des enveloppes d'aide financière bonifiées, des modifications des types d'infrastructures admissibles, dont l'ajout des infrastructures visant le déploiement d'un réseau Internet haute vitesse, davantage de flexibilité dans la soumission des projets pour les municipalités et des taux d'aide financière plus généreux pour certains types de projets d'infrastructures.

❑ Des investissements de plus de 5,4 milliards de dollars à venir

Pour les cinq prochaines années, le Plan d'investissement 2019-2024 prévoit des investissements de plus de 4,9 milliards de dollars, soit près de 1 milliard de dollars en moyenne par année. Si l'on ajoute la bonification de plus de 500 millions de dollars du Fonds de la taxe sur l'essence, annoncée par le gouvernement fédéral en mars 2019, ce sont plus de 5 425 millions de dollars qui seront investis dans les prochains exercices.

De cette somme, 3 565 millions de dollars sont prévus pour des investissements en eau potable, en eaux usées, en voirie locale et pour les autres types d'infrastructures, et 1 860 millions de dollars pour les infrastructures de transport en commun.

Finalement, je ne peux passer sous silence l'engagement des partenaires de la SOFIL, soit le MAMH, le ministère des Finances et le MTQ. De plus, je tiens à souligner la contribution de mes collègues du conseil d'administration dans la réalisation de notre mandat. Je remercie M^{me} Lise Lallemand pour son implication et son grand dévouement au cours des dernières années, et je souhaite la bienvenue à M. Marc-Alexandre Brousseau et à M. Guy St-Pierre, qui ont joint le conseil d'administration au cours du dernier exercice.

Le président du conseil d'administration,



Marc Grandisson



APERÇU DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une société d'État constituée le 17 décembre 2004 en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102).

La mission principale de l'organisation est de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux en vue de réaliser des projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun. Elle peut également verser une aide financière pour la réalisation d'autres projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

La manière dont est gérée la SOFIL s'inscrit dans une approche de partenariat Québec-municipalités. La SOFIL vise à apporter une source de financement stable, prévisible et de long terme au milieu municipal. Cette approche permet au gouvernement de systématiser ses interventions dans le domaine des infrastructures locales et de compléter l'apport financier des municipalités et des organismes municipaux.

Pour accomplir sa mission, la SOFIL confie la gestion de ses opérations au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère des Finances et au ministère des Transports. Cela lui permet de recourir à l'expertise présente au sein de ces ministères, particulièrement en matière de gestion de programmes et de gestion financière.

☐ Nos programmes d'aide financière

La SOFIL administre, par l'entremise d'ententes de service, quatre programmes d'aide financière :

- le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;
- la bonification de 30 millions de dollars du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)¹;
- le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)¹;
- la bonification de 200 millions de dollars du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)¹.

¹ Les programmes d'aide financière FIMR, FCIS et PIQM sont terminés. Seules certaines sommes engagées restent à être versées aux bénéficiaires.

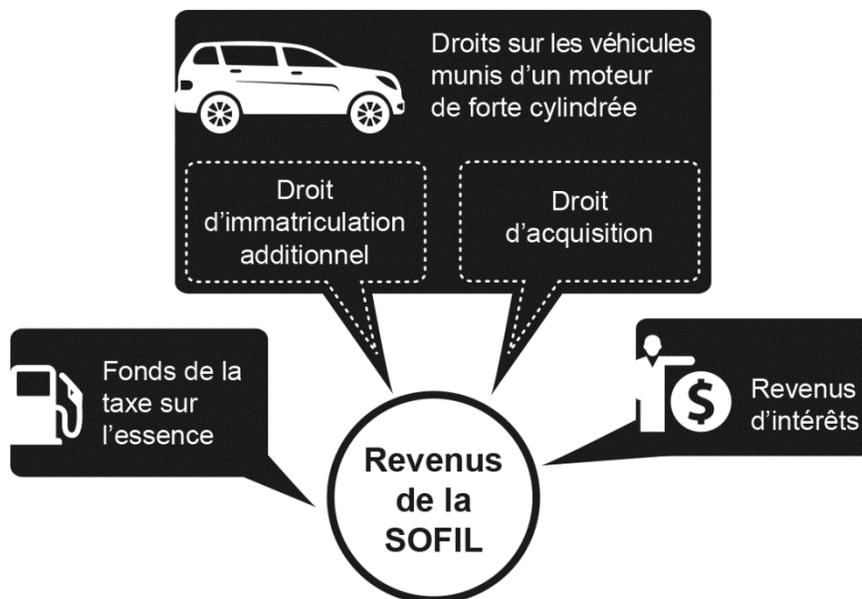
❑ Nos sources de revenu

Conformément à la Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada (L.C., 2011, chapitre 24) et aux modalités de l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour la période 2014-2024, la SOFIL reçoit des transferts du gouvernement fédéral par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE). Ce fonds est devenu permanent en 2011. Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, les revenus de transferts fédéraux comptabilisés ont atteint 394,2 millions de dollars.

De plus, la SOFIL bénéficie d'une part importante des sommes provenant des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée², soit le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition³. Ces droits sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec pour ensuite être versés à la SOFIL. Les revenus de ces droits se sont élevés à 87,9 millions de dollars pour le dernier exercice.

Finalement, la SOFIL peut compter sur des revenus d'intérêts, de 25,3 millions de dollars en 2018-2019, provenant des placements effectués à partir des transferts reportés du FTE et des recettes reportées des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.

Les sources de revenu de la Société de financement des infrastructures locales du Québec



² Un véhicule est considéré comme ayant un moteur de forte cylindrée si son moteur est d'une cylindrée de 3,95 litres ou plus et s'il a été construit en 1995 ou après.

³ Le droit d'acquisition est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2016.

□ La gouvernance

La gouvernance de la SOFIL est assurée par un conseil d'administration qui est composé de sept membres. Deux de ces membres sont des élus locaux nommés après consultation auprès des associations municipales⁴. Le milieu municipal peut ainsi exprimer ses préoccupations et prendre part aux décisions de la SOFIL. Les autres membres occupent des postes de sous-ministres, de sous-ministres associés ou de sous-ministres adjoints nommés en vertu de la Loi sur la fonction publique.

Les comités d'audit et d'éthique appuient le conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions.

⁴ Fédération québécoise des municipalités et Union des municipalités du Québec.



REVUE DE L'ANNÉE 2018-2019



Engagements

Au cours de l'exercice 2018-2019, plus de 560 millions de dollars ont été engagés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, ainsi que pour des projets d'infrastructures de transport en commun.



Investissements

En 2018-2019, 571,8 millions de dollars ont été investis par les municipalités et les organismes municipaux pour leurs projets d'infrastructures.

De ce montant, 421,1 millions de dollars proviennent des fonds de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), 144,2 millions de dollars, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et 6,5 millions de dollars, du ministère des Transports (MTQ).



Résultats de l'exercice

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, la SOFIL a réalisé un excédent de 74,3 millions de dollars, comparativement à 8,7 millions de dollars pour l'exercice antérieur.

Par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2018, l'accroissement de l'excédent d'exercice est essentiellement attribuable à la diminution des charges liées aux projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures et aux projets d'infrastructures de transport en commun.

□ Plan d'investissement pour la période 2019-2024

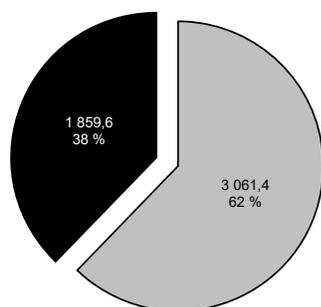
Le 17 avril 2019, le gouvernement du Québec a approuvé le Plan d'investissement 2019-2024 de la SOFIL. Les investissements prévus totalisent plus de 4,9 milliards de dollars et se répartissent entre les catégories suivantes :

- 3,1 milliards de dollars pour les investissements en eau potable, en eaux usées, en voirie locale et pour les autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales, comme la gestion des matières résiduelles et les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments⁵;
- 1,9 milliard de dollars pour les investissements en transport en commun⁶.

Le financement du Plan d'investissement 2019-2024 est assuré grâce à une somme de plus de 3,1 milliards de dollars provenant du Fonds de la taxe sur l'essence et à un montant de plus de 1,8 milliard de dollars découlant de la part du gouvernement du Québec, inscrit dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

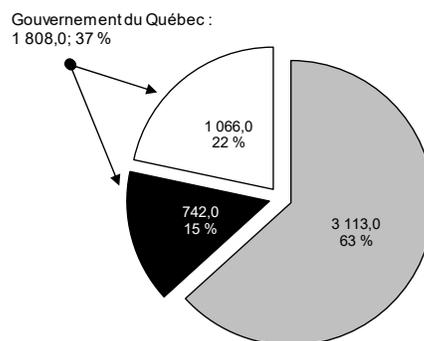
La SOFIL apportera une contribution financière de près de 3,9 milliards de dollars pour les cinq prochaines années à la réalisation du plan. La part restante de près de 1,1 milliard de dollars sera assurée par un financement provenant du MAMH et du MTQ.

Investissements prévus par catégorie d'infrastructures pour la période 2019-2024 (en millions de dollars, sauf indication contraire)



□ Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures
■ Transport en commun

Sources de financement du Plan d'investissement 2019-2024 (en millions de dollars, sauf indication contraire)



□ SOFIL - Part du gouvernement du Canada (Fonds de la taxe sur l'essence)
■ SOFIL - Part du gouvernement du Québec
□ MAMH et MTQ

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Finances du Québec et ministère des Transports du Québec.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Finances du Québec et ministère des Transports du Québec.

⁵ Sous certaines réserves, les municipalités peuvent allouer jusqu'à 20 % de leur enveloppe à la réalisation de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, autres que ceux liés à l'eau potable, aux eaux usées et à la voirie locale.

⁶ L'acquisition de matériel roulant, comme les autobus, constitue une infrastructure au sens de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

■ **Un plan qui contribue au développement économique de toutes les régions du Québec**

Plusieurs administrations publiques, dont celles du Québec, ont fait le choix de miser sur les investissements en infrastructures afin de stimuler leur économie et d'assurer des services de qualité aux citoyens. En effet, les investissements dans les infrastructures publiques peuvent avoir des retombées importantes sur le développement social et économique des communautés.

Ainsi, toutes les régions du Québec, à la fois celles rurales et urbaines, bénéficient du programme TECQ et peuvent utiliser ces fonds comme levier de développement socioéconomique, ce qui améliore la qualité de vie des citoyens.

■ **Un plan qui permet de soutenir la démarche des municipalités en matière de gestion des actifs**

La gestion des actifs permet aux municipalités de veiller à ce que les infrastructures fournissent les services auxquels la population est en droit de s'attendre. Cette gestion repose entre autres sur la connaissance de l'état des réseaux et du niveau de service attendu, de même que sur la planification financière des travaux à réaliser.

En ce sens, le nouveau plan d'investissement, à l'instar des plans adoptés les années précédentes, permet aux municipalités du Québec d'assurer une planification efficiente des travaux nécessaires et du financement sous-jacent afin de répondre plus efficacement aux besoins de la population.

□ **Nominations au conseil d'administration**

Le 3 juillet 2018, le gouvernement du Québec a procédé aux nominations à titre de membres du conseil d'administration de la SOFIL pour un mandat de cinq ans de :

- M. Marc-Alexandre Brousseau, maire de la Ville de Thetford Mines et membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;
- M. Guy St-Pierre, maire de la municipalité de Manseau et membre du comité exécutif et du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités.

□ **Adoption du Plan de classification des documents**

La SOFIL a adopté un plan de classification des documents à titre de cadre de référence pour la classification, l'identification et l'accès de sa documentation. Dans un contexte où la SOFIL produit et reçoit une quantité importante de documents de divers partenaires, ce plan permettra notamment de faciliter le classement et le repérage de documents et d'accélérer la prise de décision.



SUIVI DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

La présente section résume le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), à savoir : ses sources de financement, les modalités de versement de l'aide financière et les enveloppes d'aide financière.

Également, pour chaque période couverte par le programme, la section dresse un état des transferts d'enveloppe réalisés au cours de l'exercice 2018-2019.

▣ Le programme en bref

La mise en place du programme TECQ découle des ententes relatives au transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence. La dernière de ces ententes couvre la période 2014-2024.

- Le programme couvre actuellement trois périodes, 2005-2010, 2010-2014 et 2014-2019, auxquelles sont rattachées des enveloppes d'aide financière distinctes. L'enveloppe pour la quatrième période, soit 2019-2024, sera précisée au cours du prochain exercice financier.

Le programme a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures locales, comme celles liées à l'eau potable, aux eaux usées, à la voirie locale, au transport en commun ou à d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Pour assurer la gestion du programme, la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) a recouru à l'expertise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du ministère des Finances et du ministère des Transports (MTQ). Cette gestion est encadrée par des ententes de service qui prévoient les modalités d'exécution du mandat ainsi que les honoraires à verser.

■ Sources de financement

Le financement du programme TECQ provient de quatre sources de revenu, dont trois sont sous la responsabilité de la SOFIL, soit :

- le Fonds de la taxe sur l'essence;
- les droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée :
 - le droit d'immatriculation additionnel⁷,
 - le droit d'acquisition⁸;
- les revenus d'intérêts sur les placements de la SOFIL.

Le MAMH et le MTQ contribuent également au financement du programme TECQ au moyen de crédits budgétaires.

■ Clientèles admissibles

Les municipalités, les municipalités régionales de comté, les communautés métropolitaines, les régies intermunicipales, l'Administration régionale Kativik ainsi que les sociétés de transport en commun, exo, les régies municipales et intermunicipales de transport et les regroupements de municipalités autorisés⁹ sont les clientèles admissibles au programme.

■ Modalités de versement

Pour que l'une de ces clientèles puisse bénéficier d'un financement provenant du programme, chaque programmation de travaux ou chaque projet doit être préalablement approuvée par le ministre responsable.

Dans le cas des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, les travaux déposés sous la forme d'une programmation quinquennale doivent être approuvés par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation¹⁰.

Pour les projets d'infrastructures de transport en commun, les projets doivent être approuvés par le ministre des Transports.

Au terme des travaux, une reddition de comptes est exigée des bénéficiaires afin que le respect de l'application des conditions de versement soit vérifié.

Lorsque des sommes demeurent ou redeviennent disponibles au terme d'une période donnée et des vérifications finales, un transfert d'enveloppe peut être effectué afin qu'elles puissent être réallouées aux municipalités et aux organismes municipaux.

⁷ Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Société de l'assurance automobile du Québec perçoit un droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée et verse une portion prédéterminée des recettes à la SOFIL, conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

⁸ Depuis le 1^{er} septembre 2016, la Société de l'assurance automobile du Québec perçoit le droit d'acquisition au moment de l'immatriculation de tout véhicule muni d'un moteur de forte cylindrée. Une portion prédéterminée des recettes est versée à la SOFIL, conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

⁹ Il s'agit des regroupements de municipalités autorisés à recevoir de l'aide financière en vertu du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.

¹⁰ Les projets d'infrastructures de voirie locale sont d'abord soumis à l'approbation du ministre des Transports avant d'être autorisés par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du dépôt de la programmation de travaux.

■ Les enveloppes du programme

Cette section présente les enveloppes du programme et leur évolution en fonction des transferts d'enveloppes effectués.

Enveloppes initiales du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec par catégorie d'infrastructures et par source de financement (en millions de dollars)

	2005-2010	2010-2014	2014-2019	Total
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures				
Gouvernement fédéral	928,1	1 479,7	1 885,1	4 292,9
Gouvernement du Québec	383,6	607,0	779,4	1 770,0
Revenus d'intérêts	—	13,2	7,5	20,7
Sous-total – Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	1 311,7	2 099,8	2 671,9	6 083,5
Transport en commun				
Gouvernement fédéral	411,8	370,0	471,3	1 253,0
Gouvernement du Québec	92,1	299,7	494,3	886,2
Revenus d'intérêts	—	30,3	17,5	47,8
Sous-total – Transport en commun	503,9	700,0	983,0	2 187,0
Enveloppe totale	1 815,6	2 799,8	3 655,0	8 270,5
Gouvernement fédéral	1 339,9	1 849,7	2 356,4	5 545,9
Gouvernement du Québec	475,7	906,7	1 273,7	2 656,2
Revenus d'intérêts	—	43,4	25,0	68,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Finances du Québec et ministère des Transports du Québec.

■ Transferts et ajouts d'enveloppes effectués

Au cours des années, les enveloppes initiales ont été modifiées par des transferts effectués entre enveloppes, conformément aux dispositions des ententes administratives relatives au Fonds de la taxe sur l'essence.

Les transferts d'enveloppes sont effectués lors de l'adoption d'un plan d'investissement, lorsque requis.

Au moment de l'adoption du Plan d'investissement 2019-2024 de la SOFIL, une somme totale de près de 0,9 million de dollars a été libérée de tout engagement dans les enveloppes 2005-2010 et 2010-2014, et elle a été transférée vers l'enveloppe 2014-2019 pour le volet Transport en commun.

▪ Enveloppes actuelles

À la suite des transferts passés, le programme TECQ 2014-2019 dispose désormais d'une enveloppe de 3,8 milliards de dollars, soit :

- près de 2,7 milliards de dollars (70 %) pour la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales;
- plus de 1,1 milliard de dollars (30 %) pour la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun.

Enveloppes actuelles du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec par catégorie d'infrastructures et par source de financement (en millions de dollars)

	2005-2010	2010-2014	2014-2019	Total
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures				
Gouvernement fédéral	928,1	1 479,7	1 885,1	4 292,9
Gouvernement du Québec	385,7	608,7	779,4	1 773,8
Revenus d'intérêts	—	14,5	7,5	22,0
Sous-total – Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	1 313,8	2 102,9	2 671,9	6 088,6
Transport en commun				
Gouvernement fédéral	383,9	350,9	518,2	1 253,0
Gouvernement du Québec	85,9	178,1	622,2	886,2
Revenus d'intérêts	—	30,3	17,5	47,8
Sous-total – Transport en commun	469,8	559,3	1 157,9	2 187,0
Enveloppe totale	1 783,6	2 662,1	3 829,8	8 275,6
Gouvernement fédéral	1 312,0	1 830,6	2 403,3	5 545,9
Gouvernement du Québec	471,6	786,8	1 401,6	2 659,9
Revenus d'intérêts	—	44,7	25,0	69,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Finances du Québec et ministère des Transports du Québec.

□ État des enveloppes au 31 mars 2019

Cette section présente l'état des enveloppes du programme TECQ par catégorie d'infrastructures. La ventilation des enveloppes par municipalités ou par organismes de transport en commun est présentée en annexe du présent rapport.

■ TECQ 2005-2010

Le programme TECQ 2005-2010 est fermé depuis le 31 décembre 2009. Aucun autre projet ne peut être approuvé. Seuls les projets approuvés avant l'échéance peuvent bénéficier des fonds restants (solde d'engagement).

Il disposait d'une enveloppe de 1 783,6 millions de dollars, soit 1 313,8 millions de dollars pour la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, et 469,8 millions de dollars pour la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun.

Au 31 mars 2019, 0,4 million de dollars restent à être versés aux bénéficiaires. Ce solde d'engagement est attribuable au délai de réalisation d'un projet d'infrastructures de transport en commun.

Pour l'exercice 2018-2019, les investissements réalisés s'élèvent à près de 0,7 million de dollars.

État de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2010 au 31 mars 2019 par catégorie d'infrastructures (en millions de dollars)

Catégorie d'infrastructures	Enveloppe (A)	Engagements (B)	Investissements réalisés ⁽¹⁾ (C)	Solde d'engagements (B) - (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) - (B)
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	1 313,8	1 313,8	1 313,8	—	—
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			100,0		
Transport en commun	469,8	469,8	469,4	0,4	—
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			99,9		
TOTAL	1 783,6	1 783,6	1 783,2	0,4	—
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			99,9		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépenses aux états financiers de la SOFIL et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du MAMH et du MTQ.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Finances du Québec et ministère des Transports du Québec.

■ TECQ 2010-2014

Le programme TECQ 2010-2014 est fermé depuis le 31 décembre 2013. Aucun autre projet ne peut être approuvé. Seuls les projets approuvés avant cette échéance peuvent bénéficier des fonds restants (solde d'engagement).

Ce programme disposait d'une enveloppe de 2 662,1 millions de dollars, dont 2 102,9 millions de dollars ont été attribués à des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, et 559,3 millions de dollars pour des projets d'infrastructures de transport en commun.

Au 31 mars 2019, 35,5 millions de dollars restent à être versés aux bénéficiaires. Un solde d'enveloppe disponible de 6,5 millions de dollars sera éventuellement transféré à l'enveloppe TECQ d'une période subséquente lors de l'adoption d'un plan d'investissement de la SOFIL.

Pour l'exercice 2018-2019, les investissements réalisés s'élèvent à 0,2 million de dollars.

État de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2014 au 31 mars 2019 par catégorie d'infrastructures (en millions de dollars)

Catégorie d'infrastructures	Enveloppe (A)	Engagements (B)	Investissements réalisés ⁽¹⁾ (C)	Solde d'engagements (B) - (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) - (B)
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	2 102,9	2 099,0	2 099,0	—	3,9
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			100,0		
Transport en commun	559,3	556,6	521,2	35,5	2,6
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			93,6		
TOTAL	2 662,1	2 655,6	2 620,2	35,5	6,5
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			98,7		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépenses aux états financiers de la SOFIL et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du MAMH et du MTQ.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Finances du Québec et ministère des Transports du Québec.

■ TECQ 2014-2019

Le programme TECQ 2014-2019 dispose d'une enveloppe de 3 829,8 millions de dollars. De cette enveloppe, 2 671,9 millions de dollars (70 %) sont réservés à la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, alors que 1 157,9 millions de dollars (30 %) sont consacrés à la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun.

Les demandes d'aide financière pour les projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures devaient être soumises à la SOFIL au plus tard le 31 décembre 2018. Pour les infrastructures de transport en commun, les demandes devaient être transmises au plus tard le 31 mars 2019 à la SOFIL.

Au 31 mars 2019, 534,2 millions de dollars restent à être versés aux bénéficiaires. Une somme de 634,6 millions de dollars est disponible pour de nouveaux engagements qui pourraient être pris par la SOFIL à la suite de l'analyse des demandes d'aide financière reçues dans les derniers mois de l'année financière 2018-2019.

Pour l'exercice 2018-2019, les investissements réalisés s'élèvent à 570,9 millions de dollars. Les engagements s'élèvent quant à eux à 3 195,2 millions de dollars.

État de l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 au 31 mars 2019 par catégorie d'infrastructures (en millions de dollars)

Catégorie d'infrastructures	Enveloppe (A)	Engagements (B)	Investissements réalisés (C)	Solde d'engagements (B) - (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) - (B)
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	2 671,9	2 652,5	2 399,0	253,5	19,4
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			90,4		
Transport en commun	1 157,9	542,7	262,0	280,7	615,2
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			48,3		
TOTAL	3 829,8	3 195,2	2 661,0	534,2	634,6
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			83,3		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère des Finances du Québec et ministère des Transports du Québec.

▪ **Répartition des investissements réalisés par priorité de projet au 31 mars 2019**

La Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et les modalités de versement du programme TECQ 2014-2019 précisent les investissements prioritaires.

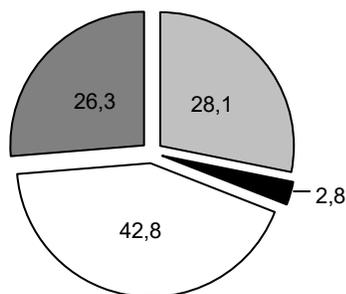
En matière de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, les investissements doivent répondre à l'une des quatre priorités suivantes :

- priorité 1 : installation, mise aux normes et mise à niveau d'équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées;
- priorité 2 : réalisation d'études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
- priorité 3 : renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
- priorité 4 : réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale et réalisation d'autres types d'infrastructures ayant une incidence économique, urbaine ou régionale.

À l'égard des projets d'infrastructures de transport collectif, les investissements se répartissent en trois grandes catégories, à savoir :

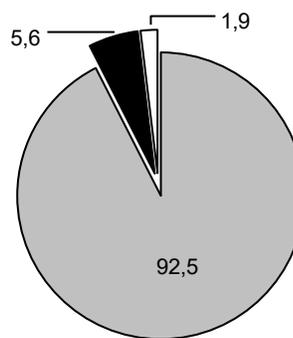
- le matériel roulant;
- les systèmes de transport intelligents;
- les autres projets admissibles, comme l'acquisition de supports à vélo, le remplacement d'abribus ou le prolongement de voies réservées.

Investissements réalisés par catégorie de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures au 31 mars 2019
(en pourcentage)



□ Priorité 1 ■ Priorité 2
□ Priorité 3 ■ Priorité 4

Investissements réalisés par catégorie de projets d'infrastructures de transport en commun au 31 mars 2019
(en pourcentage)



□ Matériel roulant
■ Systèmes de transport intelligents
□ Autres projets admissibles

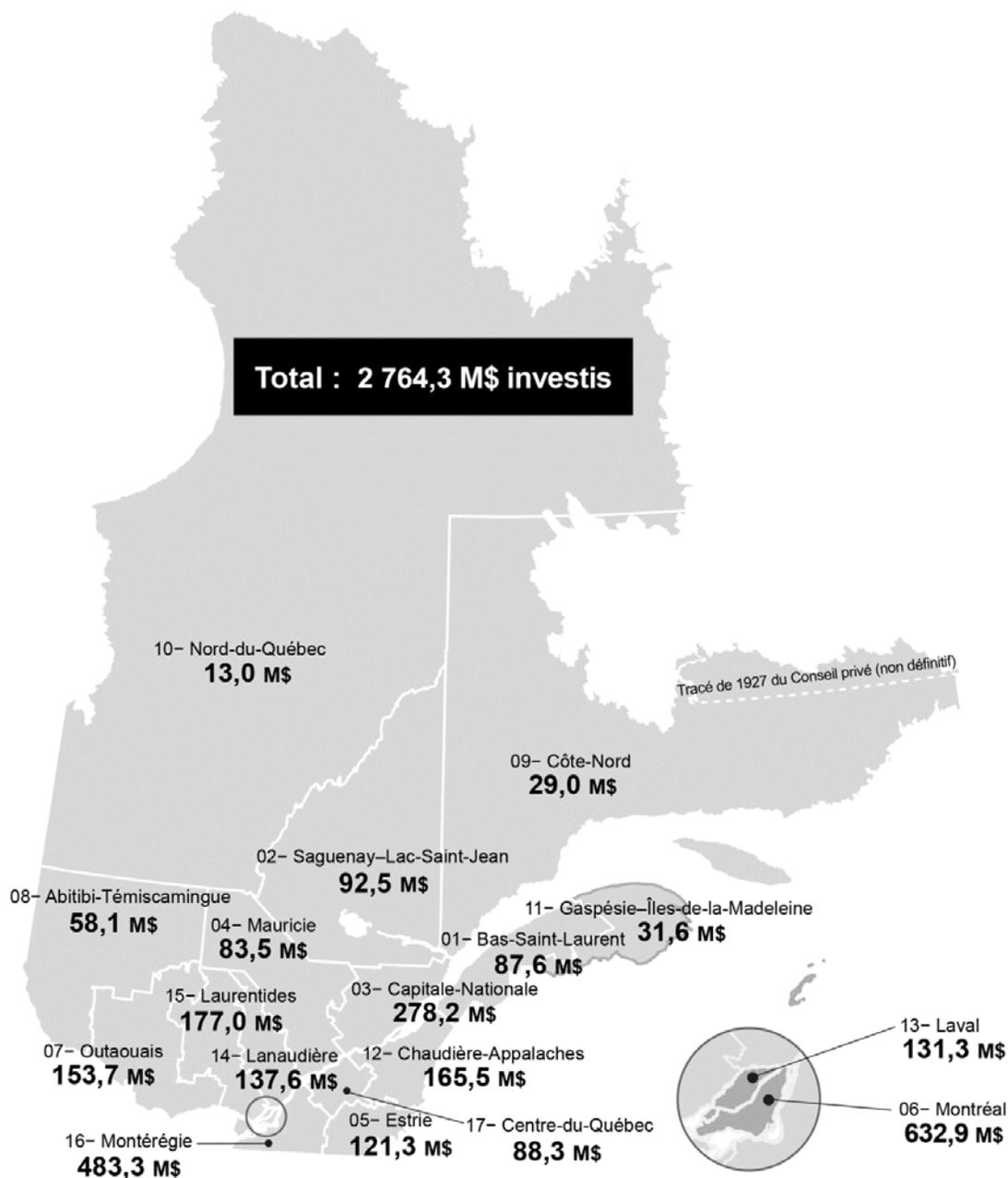
Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Source : Ministère des Transports du Québec.

▪ **Répartition des investissements réalisés au 31 mars 2019**

Les investissements réalisés par les municipalités, les organismes municipaux et les organismes de transport en commun au Québec financés par le programme TECQ 2014-2019 ont atteint une valeur de près de 2,8 milliards de dollars au 31 mars 2019.

Répartition des investissements réalisés au 31 mars 2019 au Québec – TECQ 2014-2019⁽¹⁾



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les investissements présentés excluent les ajustements non répartis.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ministère des Transports du Québec.

Les sommes disponibles pour chaque municipalité dans le cadre du programme TECQ 2014-2019 sont calculées en fonction de la population. La répartition de l'enveloppe affectée aux investissements en transport en commun est effectuée selon l'achalandage du réseau de chaque organisme.

- La part la plus importante des investissements a été réalisée dans la région de Montréal et représente 22,9 % (632,9 millions de dollars) de tous les investissements faits au Québec en vertu du programme TECQ 2014-2019.
- Les régions de la Montérégie et de la Capitale-Nationale suivent respectivement, avec des montants de 483,3 millions de dollars et de 278,2 millions de dollars, ce qui représente 17,5 % et 10,1 % des investissements réalisés au Québec.
- Les autres régions du Québec ont réalisé des investissements de l'ordre de 1 370 millions de dollars au cours des cinq dernières années, soit près de 50 % de tous les investissements réalisés au Québec.

Exemples de projet ayant reçu du financement de la SOFIL en 2018-2019 – Catégorie d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures

Projet de remplacement et de mise aux normes du système de désinfection ultraviolet de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu



Description du projet

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a procédé au remplacement et à l'augmentation de la capacité de la désinfection ultraviolette de la station d'épuration.

Ces nouveaux équipements permettent de se conformer aux exigences de rejet en tout temps et de répondre aux débits futurs de la station d'épuration, tout en offrant une souplesse d'exploitation.

Le remplacement du système de désinfection était essentiel, car celui-ci avait atteint sa fin de vie utile. Les nouveaux réacteurs ultraviolets sont munis d'un système de lavage automatique pour faciliter le fonctionnement, l'entretien et le nettoyage des lampes.

Financement du projet

La part des coûts du projet financée par le programme TECQ 2014-2018 pour la mise à niveau du système de désinfection ultraviolet s'élève à 2 680 000 dollars. La part du gouvernement du Canada s'élève à 1 897 440 dollars, et celle du Québec, à 782 560 dollars.

Crédit photo : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Réfection et mise aux normes des dessableurs de la station de traitement des eaux usées de la Ville de Repentigny



Description du projet

La station de traitement des eaux usées desservant le secteur de Repentigny est en fonction depuis 1996. Le prétraitement prévoit une étape de dessablage et de dégraissage aéré, qui permet de débarrasser les eaux usées des huiles et des graisses, ainsi que des sédiments avant que ceux-ci n'atteignent le traitement physicochimique qui alimente les biométhaniseurs.

Les équipements mécaniques des dessableurs ayant atteint la fin de leur vie utile, les ponts roulants ont été remplacés par des mécanismes d'extraction submergés permettant de couvrir les bassins et d'extraire l'air vicié pour l'envoyer directement au traitement des odeurs.

Financement du projet

Les coûts totaux de la réfection des dessableurs de la station de traitement des eaux usées s'élèvent à 2 592 554 dollars et sont financés entièrement par le programme TECQ 2014-2018. La part du gouvernement du Canada s'élève à 1 835 528 dollars, et celle du Québec, à 757 026 dollars.

Crédit photo : Ville de Repentigny.

Exemples de projets ayant reçu du financement de la SOFIL en 2018-2019 – Catégorie d'infrastructures de transport en commun

Acquisition de dix autobus électriques à recharge lente – Société de transport de Laval



Description du projet

La Société de transport de Laval a procédé à l'acquisition de dix autobus électriques à recharge lente. La livraison d'un premier véhicule est prévue en 2019 pour la réalisation de tests. Le reste des autobus sera livré en 2020.

Ce projet permettra à la Société de transport de Laval de concrétiser sa volonté d'offrir à sa clientèle un premier circuit 100 % électrique. Cette ligne contribuera à l'orientation du plan stratégique 2013-2022 de la Société de transport de Laval visant d'une part à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25 % sur une période de dix ans et d'autre part à diminuer la consommation énergétique de son parc d'autobus.

Financement du projet

Le coût d'acquisition de ces dix autobus électriques s'élève à 10 800 130 dollars. De ce montant, 9 180 111 dollars proviennent du programme TECQ 2014-2019. La part du gouvernement du Canada s'élève à 5 594 451 dollars, et celle du Québec, à 3 585 660 dollars. Pour sa part, la Société de transport de Laval investit 1 620 019 dollars dans la réalisation de ce projet.

Source : Société de transport de Laval.

OPUS en ligne – Société de transport de Lévis



Description du projet

Le projet de la Société de transport de Lévis, développé en consortium avec la Société de transport de Montréal et les autres organismes de transport de la région de Montréal, consiste en la création d'une plateforme de billettique en ligne. Cette plateforme, intégrée à celle de ses partenaires, permet l'achat des titres de transport sur Internet par les usagers à l'aide d'un lecteur de carte à puce branché à un ordinateur personnel. Ce projet vise principalement à améliorer l'accessibilité aux titres de transport par la mise en place de services de billettique à distance et intégrés au système de vente et perception.

Les usagers de la Société de transport de Lévis peuvent ainsi se procurer des titres de transport en ligne à l'aide d'un lecteur OPUS. Ils pourront ensuite recharger leur carte OPUS au moment qu'ils le désirent, et ce, dans le confort de leur foyer, au bureau ou n'importe où ailleurs.

Financement du projet

Les coûts de ce projet s'élèvent à 64 600 dollars. De ce montant, 54 900 dollars proviennent du programme TECQ 2014-2019. La part du gouvernement du Canada s'élève à 33 500 dollars, et celle du Québec, à 21 400 dollars. Pour sa part, la Société de transport de Lévis investit 9 700 dollars dans ce projet.

Source : Société de transport de Lévis.



REVUE FINANCIÈRE 2018-2019

La présente section passe en revue les résultats d'exploitation de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (2018-2019), sa situation financière ainsi que les perspectives pour l'exercice 2019-2020. Cette section doit être lue conjointement avec les états financiers présentés à la section suivante, ceux-ci ayant été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

▣ Les résultats

L'excédent d'exercice de la SOFIL s'élève à 74,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2019, en progression de 65,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. L'amélioration du résultat net annuel s'explique par une diminution des charges de 194,7 millions de dollars (-31,0 %), supérieure à la baisse observée des revenus de 129,1 millions de dollars (-20,3 %). Les charges sont constituées en majeure partie de dépenses de transfert, c'est-à-dire des investissements des municipalités et des organismes de transport en commun.

Sommaire des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2018-2019	2017-2018	Variation	Variation (%)
Revenus				
Transferts du gouvernement fédéral – Fonds de la taxe sur l'essence ⁽¹⁾	394 174	549 289	-155 115	-28,2
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée				
Droit d'immatriculation additionnel	76 854	62 242	14 612	23,5
Droit d'acquisition	11 012	11 199	-186	-1,7
Sous-total	87 866	73 441	14 425	19,6
Revenus d'intérêts	25 346	13 716	11 630	84,8
	507 386	636 446	-129 060	-20,3
Charges				
Transferts octroyés	429 457	624 703	-195 246	-31,3
Autres dépenses	3 601	3 086	515	16,7
	433 058	627 790	-194 732	-31,0
Excédent d'exercice	74 328	8 656	65 672	758,7

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des sommes constatées à titre de revenus d'exercice. À noter que les revenus de transferts fédéraux sont comptabilisés au rythme de la constatation des dépenses de transfert aux municipalités et aux organismes de transport en commun.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Revenus

■ Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral s'élevaient à 394,2 millions de dollars en 2018-2019, en baisse de 155,1 millions de dollars (-28,2 %) par rapport à l'exercice précédent. Les investissements moindres de la part des municipalités et des organismes de transport en commun au cours de la dernière année expliquent la variation constatée.

En vertu des normes comptables existantes, les transferts fédéraux reçus (encaissés) doivent être reportés aux revenus octroyés de l'exercice où une dépense de transfert est constatée (engagée). Tout excédent entre les sommes encaissées et octroyées est ainsi réservé pour des versements d'aide financière futurs (transferts reportés).

Transferts du gouvernement fédéral et transferts octroyés par catégorie d'infrastructures (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018-2019	2017-2018	Variation	Variation (%)
Transferts fédéraux reçus (encaissés)⁽¹⁾	504,0	481,1	22,9	4,8
Transferts fédéraux octroyés (revenus)				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	383,6	489,8	-106,2	-21,7
Infrastructures de transport en commun	10,6	59,5	-48,9	-82,2
TOTAL	394,2	549,3	-155,1	-28,2

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des transferts constatés à titre de revenus reportés au passif de la SOFIL.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

Les droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée se composent du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition.

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la SOFIL partage les recettes liées aux droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée avec le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), jusqu'à concurrence d'un montant de 30 millions de dollars annuellement. Le solde des recettes générées par ces droits est entièrement destiné à la SOFIL.

■ *Droit d'immatriculation additionnel*

Les recettes en provenance du droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée ont progressé de 1,1 million de dollars (1,4 %) pour l'exercice 2018-2019, passant de 76,5 millions de dollars à 77,6 millions de dollars.

Pour le même exercice, les revenus ont augmenté de 14,6 millions de dollars (23,5 %). Cette hausse s'explique par l'impact non récurrent sur les revenus de 2017-2018 du partage de la moitié des recettes mensuelles des droits avec le FORT depuis le 1^{er} septembre 2016. Ce partage avait eu pour effet d'accroître ponctuellement les revenus en 2016-2017 et de réduire les revenus comptabilisés en 2017-2018.

L'écart entre l'évolution des recettes et celle des revenus découle de la méthode comptable utilisée. En effet, les revenus associés au droit d'immatriculation additionnel sont comptabilisés en fonction de la période de référence couverte, car ce droit est remboursable sur demande au prorata de la durée inutilisée. Par exemple, le droit perçu en septembre 2018 (montant payable pour une période de douze mois consécutifs) est comptabilisé aux revenus mensuels à raison de 1/12 par mois, d'octobre 2018 à septembre 2019.

▪ **Droit d'acquisition**

Les revenus tirés du droit d'acquisition dévolus à la SOFIL se sont élevés à 11,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2019, soit un niveau semblable à celui de l'exercice précédent. Ce droit n'étant pas remboursable, les recettes sont comptabilisées en revenus au moment de leur réception par la SOFIL.

Recettes et revenus des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018-2019	2017-2018	Variation	Variation (%)
Droit d'immatriculation additionnel				
Recettes ⁽¹⁾	77,6	76,5	1,1	1,4
Revenus ⁽²⁾	76,9	62,2	14,6	23,5
Droit d'acquisition				
Revenus	11,0	11,2	-0,2	-1,7
Transactions (nombre)	1 184 523	1 217 864	-33 341	-2,7

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des sommes comptabilisées à titre de contributions reportées au passif de la SOFIL.

(2) Il s'agit des revenus d'exercice.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Dépenses

■ Transferts octroyés aux municipalités et aux organismes municipaux

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, la SOFIL a octroyé des transferts aux municipalités et aux organismes municipaux d'une valeur de 429,5 millions de dollars, soit une diminution de 195,2 millions de dollars (-31,3 %) comparativement au niveau de 2017-2018.

D'une part, cette baisse s'explique par le report de certains projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) au prochain exercice. Ce report a été rendu possible grâce à la modification des modalités du programme permettant aux municipalités de disposer d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2019, pour la réalisation de leurs projets d'infrastructures.

D'autre part, les investissements pour les infrastructures de transport en commun demeurent peu élevés en raison de la priorité accordée par des organismes de transport en commun au financement disponible dans le cadre Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (FITC).

— Dans le cadre du FITC, une entente a été conclue en 2016 en vertu de laquelle le gouvernement fédéral prévoit investir une somme totale de 923,7 millions de dollars dans la réalisation de projets de transport en commun au Québec. Ce programme doit prendre fin le 31 mars 2020.

Transferts octroyés par programmes d'aide

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018-2019	2017-2018	Variation	Variation (%)
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	409,2	538,9	-129,7	-24,1
Infrastructures de transport en commun	18,2	82,7	-64,5	-78,0
Sous-total	427,4	621,6	-194,2	-31,2
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale ⁽¹⁾	1,5	2,1	-0,6	-27,4
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique ⁽¹⁾	0,4	0,6	-0,3	-39,6
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ⁽¹⁾	0,2	0,4	-0,2	-47,8
TOTAL	429,5	624,7	-195,2	-31,3

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Pour ces programmes, la dépense consiste en frais d'intérêts assumés sur la dette relative inscrite aux états financiers de la SOFIL.

Ces programmes étant terminés, aucun nouvel investissement n'y est inscrit.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Autres dépenses (honoraires d'administration et frais divers)

Les charges liées aux activités d'exploitation et les charges financières totalisent 3,6 millions de dollars, soit une progression de 0,5 million de dollars (16,7 %) au regard de l'exercice antérieur.

Cette variation s'explique par la hausse des honoraires d'administration versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la gestion du volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures du programme TECQ.

□ La situation financière au 31 mars 2019

■ Excédent cumulé

Au 31 mars 2019, l'excédent cumulé s'élève à 305,9 millions de dollars, en croissance de 74,3 millions de dollars (32,1 %) par rapport à la même période l'an dernier.

L'amélioration de la situation financière est attribuable à une augmentation plus importante des actifs financiers (172,4 millions de dollars), plus particulièrement de la trésorerie, équivalents de trésorerie et placements, que la hausse constatée des passifs (98,0 millions de dollars).

État de la situation financière au 31 mars 2019

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2018-2019	2017-2018	Variation	Variation (%)
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements	1 495 438	1 274 302	221 136	17,4
À recevoir du gouvernement du Québec	173 492	220 703	-47 211	-21,4
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée à recevoir	24 879	24 139	740	3,1
Autres actifs financiers	2 388	4 697	-2 309	-49,2
Sous-total – Actifs financiers	1 696 197	1 523 841	172 356	11,3
PASSIFS				
Créditeurs et dépenses à payer	482 935	447 370	35 565	7,9
Transferts et contributions reportés	732 851	622 248	110 603	17,8
Dû au gouvernement du Québec	1 043	2 044	-1 002	-49,0
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	173 494	220 633	-47 139	-21,4
Sous-total – Passifs	1 390 323	1 292 295	98 028	7,6
EXCÉDENT CUMULÉ	305 874	231 546	74 328	32,1

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Actifs financiers

Au 31 mars 2019, la SOFIL affiche un actif de 1 696,2 millions de dollars, soit une augmentation de 172,4 millions de dollars (11,3 %) comparativement à l'exercice précédent.

■ Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

Le poste « trésorerie, équivalents de trésorerie et placements » a progressé de 221,1 millions de dollars, pour s'établir à 1 495,4 millions de dollars. Cette hausse s'explique par des transferts aux municipalités et aux organismes de transport en commun (déboursés) inférieurs aux encaissements reçus en cours d'année.

■ Sommes à recevoir du gouvernement du Québec

Les sommes du compte débiteur du gouvernement du Québec sont en baisse de 47,2 millions de dollars, pour atteindre 173,5 millions de dollars. Celles-ci visent à pourvoir aux obligations de la SOFIL découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires. L'évolution financière de ce poste est donc liée à celle du poste « obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires ».

▪ **Autres actifs**

Le poste « autres actifs financiers » comprend des intérêts à recevoir (plus de 1,9 million de dollars) et des transferts à recevoir de la Société de transport de Montréal pour un montant de subvention versé en trop (plus de 0,4 million de dollars).

■ **Passifs**

Les passifs totalisent 1 390,3 millions de dollars au 31 mars 2019, en croissance de 98,0 millions de dollars (7,6 %) par rapport à 2017-2018.

▪ **Créditeurs et charges à payer**

Au 31 mars 2019, le poste « créditeurs et charges à payer » s'élève à 482,9 millions de dollars, en hausse de 35,6 millions de dollars par rapport à la même période l'an dernier.

▪ **Transferts et contributions reportés**

Au 31 mars 2019, le poste « transferts et contributions reportés » se solde à 732,9 millions de dollars, soit 110,6 millions de dollars de plus que l'année précédente.

▪ **Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires**

La valeur des obligations d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires s'élève à 173,5 millions de dollars au 31 mars 2019 et est en baisse de 47,1 millions de dollars par rapport au 31 mars 2018.

Aucune nouvelle entente n'a été conclue par la SOFIL depuis le 31 mars 2012. En conséquence, la valeur de ces obligations diminue d'année en année.

□ **Les perspectives**

L'exercice 2019-2020 et les exercices suivants seront marqués par la réalisation du Plan d'investissement de la SOFIL de plus de 4,9 milliards de dollars pour la période 2019-2024.

Les sommes prévues dans le Plan d'investissement sont réparties parmi les catégories suivantes :

- eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales, comme les infrastructures servant à la gestion des matières résiduelles et à l'amélioration énergétique des bâtiments (3,1 milliards de dollars; 62 % de l'enveloppe);
- transport en commun (1,9 milliard de dollars; 38 % de l'enveloppe).

Pour l'exercice financier 2019-2020, les investissements prévus atteindront 552 millions de dollars et seront financés à hauteur de 445 millions de dollars par la SOFIL et de 107 millions de dollars par le MAMH et le ministère des Transports.

- Ce niveau inférieur d'investissements par rapport à 2018-2019 s'explique par le fait que l'année 2019-2020 sera une période transitoire entre la fin des projets financés dans le cadre du programme TECQ 2014-2019 et la mise en place de la TECQ 2019-2024.
- Une croissance des investissements est attendue pour les années subséquentes, à l'instar de l'évolution historique constatée pour les périodes 2010-2014 et 2014-2019.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Rapport de la direction	31
Rapport de l'auditeur indépendant.....	33
État des résultats	35
État de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets.....	36
État de la situation financière	37
État des flux de trésorerie	38
Notes complémentaires	39

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, ci-après appelée « SOFIL », ont été dressés par la direction qui est responsable de la préparation et de la présentation des informations financières ainsi que de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de la SOFIL exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière est pertinente et fiable et que les actifs sont adéquatement protégés. La direction de la SOFIL reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la SOFIL, lequel surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la SOFIL, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marc Grandisson,
Président du conseil d'administration



Étienne Paré,
Secrétaire du conseil d'administration

Québec, le 5 juillet 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport d'activité avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

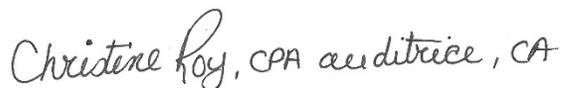
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 5 juillet 2019

Société de financement des infrastructures locales du Québec

État des résultats

De l'exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
REVENUS			
Transferts			
Gouvernement du Canada – Taxe sur l'essence	553 873	394 174	549 289
Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée – SAAQ ⁽¹⁾			
Droit d'immatriculation additionnel	78 414	76 854	62 242
Droit d'acquisition	11 681	11 012	11 199
Intérêts (note 3)	9 064	25 346	13 716
	653 032	507 386	636 446
CHARGES			
Transferts octroyés			
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	494 429	409 153	538 874
Programme d'infrastructures de transport en commun	157 735	18 219	82 739
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	1 762	1 492	2 054
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)	535	388	643
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)	281	205	394
Honoraires d'administration (note 4)	4 027	3 601	3 085
Frais financiers	4	—	—
Frais de déplacement et représentation	4	—	1
	658 777	433 058	627 790
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(5 745)	74 328	8 656

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(1) Société de l'assurance automobile du Québec.

Société de financement des infrastructures locales du Québec
État de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	2019 Budget	2019 Réal	2018 Réal
EXCÉDENT CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	215 222	231 546	222 890
Excédent (Déficit) annuel	(5 745)	74 328	8 656
EXCÉDENT CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	209 477	305 874	231 546

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de financement des infrastructures locales du Québec
État de la situation financière

Au 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019	2018
	Réel	Réel
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	20	5
Équivalents de trésorerie (note 5)	914 315	302 470
À recevoir du gouvernement du Québec	173 492	220 703
Intérêts courus à recevoir	1 946	4 078
Placements (note 6)	581 103	971 827
Sommes à recevoir de la STM ⁽¹⁾	442	619
Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ	24 879	24 139
	1 696 197	1 523 841
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	482 935	447 370
Transferts et contributions reportés (note 8)	732 851	622 248
Dû au gouvernement du Québec (note 9)	1 043	2 044
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires (note 10)	173 494	220 633
	1 390 323	1 292 295
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	305 874	231 546

DROITS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELS (note 11)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(1) Société de transport de Montréal.

Pour le conseil d'administration,



Marc Grandisson, président



Étienne Paré, secrétaire

Société de financement des infrastructures locales du Québec

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019 Réal	2018 Réal
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	74 328	8 656
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Ajustement lié à la méthode du taux d'intérêt effectif	6 507	8 810
Virement des transferts et des contributions reportés	(471 028)	(611 531)
	<u>(390 193)</u>	<u>(594 065)</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		
À recevoir du gouvernement du Québec	47 211	55 276
Intérêts courus à recevoir	2 132	13
Sommes à recevoir de la STM	177	182
Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ	(740)	(7 235)
Créditeurs et charges à payer	35 565	(6 332)
Transferts et contributions reportés	581 631	557 650
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	(47 139)	(50 335)
	<u>618 837</u>	<u>549 219</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>228 644</u>	<u>(44 846)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(1 312 856)	(1 355 909)
Produit de dispositions et de rachats de placements	1 697 073	1 172 091
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	<u>384 217</u>	<u>(183 818)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	443 674	681 834
Remboursements sur emprunts	(444 675)	(679 799)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 001)</u>	<u>2 035</u>
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>611 860</u>	<u>(226 629)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>302 475</u>	<u>529 104</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>914 335</u>	<u>302 475</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Intérêts encaissés et déboursés

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Encaissés	37 349	26 727
Déboursés	8 115	9 922

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Notes complémentaires

De l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

1. Statut constitutif et nature des activités

La SOFIL est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004. Elle a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun, ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les revenus de la SOFIL proviennent de transferts du gouvernement du Canada, du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition à l'égard de véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée et, si nécessaire, de transferts du gouvernement du Québec. Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le compte de la SOFIL.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 (1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, chapitre 1, 5^e suppl.), la SOFIL n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SOFIL utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la SOFIL, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels, s'il y a lieu, à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers.

Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer plusieurs éléments importants des états financiers tels que le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition, les transferts, certaines charges à payer, l'échéancier des versements en capital en lien avec les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires et les obligations contractuelles.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Certains de ces éléments font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. C'est le cas des revenus provenant des transferts du gouvernement du Canada et des charges constituées des transferts octroyés aux municipalités pour le programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, ainsi que les passifs et les obligations contractuelles s'y rapportant. En effet, ceux-ci sont constatés sur la base de l'estimation des travaux réalisés fournie par les municipalités, soit avant que toute l'information nécessaire sur ces travaux soit obtenue par la SOFIL.

Ainsi, les résultats réels peuvent différer substantiellement des meilleures estimations établies par la direction.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers de la SOFIL sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement et sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs se qualifiant d'instruments financiers sont composés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des intérêts courus à recevoir, des placements, des sommes à recevoir de la Société de transport de Montréal (STM) et du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition à recevoir – SAAQ.

Les passifs se qualifiant d'instruments financiers sont composés des postes suivants : créditeurs et charges à payer et les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires.

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers existe, ceux-ci sont évalués pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est présenté à la juste valeur ou libellé en devises.

Revenus

Transferts du gouvernement du Canada

Les revenus de transfert du gouvernement du Canada sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant laquelle la SOFIL respecte tous les critères d'admissibilité. Ils sont comptabilisés dans le poste « transferts et contributions reportés » lorsque les stipulations exigées par le gouvernement cédant quant à l'utilisation des sommes reçues ou quant aux actions à poser pour le conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le revenu de transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les conditions relatives aux passifs sont réglées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

■ Droit d'immatriculation additionnel

Le droit d'immatriculation additionnel est présenté à titre de transferts et contributions reportés et est comptabilisé aux revenus en fonction de la période de référence couverte par ce droit exigible puisqu'il est remboursable sur demande.

■ Droit d'acquisition

Le droit d'acquisition est présenté à titre de transferts et comptabilisé dans l'année financière au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu, lorsque le montant est déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

■ Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

□ Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens et services obtenus au cours de l'exercice ainsi que les pertes réalisées.

Les transferts relatifs à l'aide financière octroyée aux municipalités et aux organismes municipaux sont comptabilisés à titre de charge dans l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque le bénéficiaire a respecté tous les critères d'admissibilité.

□ Actifs financiers

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes en banque et des placements, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et, le cas échéant, du découvert bancaire lorsque celui-ci varie fréquemment entre le découvert et le disponible.

■ Droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ

Les droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces droits.

□ Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés.

3. Intérêts

	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 628	5 021
Placements	17 718	8 695
	25 346	13 716

4. Honoraires d'administration

	2019	2018
Frais de gestion relatifs aux ententes de service avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère des Transports du Québec, la SAAQ et le ministère des Finances du Québec	2 653	2 111
Frais de perception de la SAAQ – droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition	948	974
	3 601	3 085

5. Équivalents de trésorerie

	2019	2018
Billets à escompte		
Émetteurs apparentés, taux fixe de 1,75 %, échéant en avril 2019, valeur nominale : 797 400 (2018 : taux fixe de 1,25 %, échu en avril 2018, valeur nominale : 227 400)	797 400	227 384
Obligation		
Émetteur apparenté, échu en juin 2018 (2018 : taux variable correspondant au taux CDOR + marge de 0,39 % ayant varié entre 0,886 % à 1,734 %, valeur nominale : 75 000)	—	75 086
Certificat de dépôt		
Émetteur non apparenté, taux fixe de 1,75 %, échéant en avril 2019, valeur nominale : 116 915	116 915	—
	914 315	302 470

6. Placements

	2019	2018
Obligations		
Émetteurs apparentés, taux variable correspondant au taux CDOR + marge variant de 0,14 % à 0,165 %, ayant varié entre 1,978 % à 2,318 % au cours de l'exercice, échéant entre août et décembre 2019, valeur nominale : 520 000 (2018 : taux variable correspondant au taux CDOR + marge variant de 0,185 % à 0,39 %, ayant varié entre 0,886 % à 1,734 % au cours de l'exercice, échu entre juin et décembre 2018, valeur nominale : 720 136)	521 048	721 350
Émetteur apparenté (2018 : taux fixe entre 1,383 % et 1,403 %, échus en décembre 2018, valeur nominale : 132 100)	—	134 379
Émetteurs non apparentés, taux fixe entre 1,986 % et 2,669 %, échéant entre avril 2019 et mars 2020, valeur nominale : 59 331 (2018 : taux fixe entre 1,114 % et 2,061 %, échéant entre mai 2018 et décembre 2019, valeur nominale : 113 440)	60 055	116 098
	581 103	971 827

7. Crédoeurs et charges à payer

	2019	2018
Honoraires d'administration	1 132	1 052
Transferts aux municipalités et aux organismes municipaux – comptant	478 142	441 925
Transferts – intérêts	3 661	4 393
	482 935	447 370

8. Transferts et contributions reportés

	2019	2018
Transferts – gouvernement du Canada – taxe sur l'essence		
Solde au début de l'exercice	570 352	638 511
Sommes obtenues de l'exercice courant	504 041	481 130
Virement de l'exercice	(394 174)	(549 289)
Solde à la fin de l'exercice	680 219	570 352
Droit d'immatriculation additionnel – SAAQ		
Solde au début de l'exercice	51 896	37 618
Contributions obtenues de l'exercice courant	77 590	76 520
Virement de l'exercice	(76 854)	(62 242)
Solde à la fin de l'exercice	52 632	51 896
	732 851	622 248

9. Dû au gouvernement du Québec

	2019	2018
Facilité de crédit autorisée du ministre des Finances de 25 000. Les montants prélevés porteront intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada pendant la durée de cette avance. Le taux préférentiel a varié de 3,45 % à 3,95 % pour 2019 et a varié de 2,70 % à 3,45 % pour 2018.	1 043	2 044
	1 043	2 044

10. Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires

Les obligations découlant de ces ententes de transfert sont des emprunts contractés par des bénéficiaires pour le financement d'infrastructures de divers programmes qui portent intérêt à des taux variant de 1,45 % à 8,0 % (2018 : 1,25 % à 8,0 %). Le remboursement de capital est établi sur une période allant de 2019-2020 à 2024-2025 et les exercices subséquents dont l'échéance maximale est 2031.

Les versements effectués au cours de l'exercice sont les suivants :

	2019	2018
Capital	47 139	50 335
Intérêts	7 390	9 056

L'échéancier suivant présente les versements annuels prévus.

Échéancier des versements annuels prévus en capital et intérêts

Exercices financiers	Capital	Intérêts
2019-2020	39 163	6 528
2020-2021	31 514	5 211
2021-2022	20 459	4 154
2022-2023	12 979	3 503
2023-2024	9 811	3 053
2024-2025 et subséquents	59 568	10 918
	173 494	33 367

Note : Cet échéancier inclut les versements prévus pour les obligations en attente de financement.

10. Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires (suite)

Par ailleurs, à la suite de la vérification finale de certains projets de la STM qui ont été réalisés en 2012, le montant de la subvention autorisée par la SOFIL a été revu à la baisse. Comme le financement des projets avait déjà été obtenu par la STM, il a été convenu de maintenir les paiements selon l'échéancier initial, soit de 2012-2021 aux taux variant de 2,71 % à 4,10 %, et que la STM rembourse le montant autorisé en trop, de 1 847, au même rythme et aux mêmes conditions que l'échéancier initial. Le solde de ce montant, de 442, est inclus dans l'échéancier des versements prévus.

Aucune nouvelle entente de transfert n'a été conclue par la SOFIL depuis l'exercice clos le 31 mars 2012 et aucune ne sera conclue pour les exercices subséquents. En conséquence, il est prévu que le solde des obligations découlant d'ententes de transfert diminuera graduellement au fil des prochains exercices jusqu'à l'atteinte d'un solde nul à terme.

11. Droits et obligations contractuels

Droits contractuels

En vertu de l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2014-2024 signée le 23 juin 2014, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser annuellement un montant total minimal de 2 000 000 réparti entre les différentes provinces, les différents territoires et les Premières Nations. La répartition des sommes pour les exercices 2019-2020 à 2023-2024 a été annoncée par le gouvernement du Canada au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019. La valeur des engagements du gouvernement du Canada envers la SOFIL est la suivante :

	2019	2018
Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2014-2024	2 568 991	504 041

Échéancier des droits contractuels

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2014-2024	495 770	495 770	518 305	518 305	540 841

11. Droits et obligations contractuels (suite)

❑ Obligations contractuelles

La SOFIL s'est engagée à verser une aide financière à divers municipalités et organismes municipaux en vertu des programmes suivants :

	2019	2018
Programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec		
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	207 813	390 930
Programme d'infrastructures de transport en commun	206 985	43 464
	414 798	434 394

Échéancier des obligations contractuelles

	2019-2020	2020-2021
Programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec		
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	207 813	—
Programme d'infrastructures de transport en commun	46 620	160 365
	254 433	160 365

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la SOFIL est exposée à différents risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

❑ Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement attribuable aux pertes que la SOFIL pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'assumer en raison d'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. Les principaux risques de crédit pour la SOFIL sont liés aux postes suivants : trésorerie, équivalents de trésorerie, intérêts courus à recevoir, placements, sommes à recevoir de la STM et droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ.

L'exposition maximale de la SOFIL au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

■ Trésorerie, équivalents de trésorerie, placements et intérêts courus à recevoir

La Politique de placement de la SOFIL précise le type de véhicules de placements autorisés dans lequel la SOFIL peut investir. Aux 31 mars 2019 et 2018, les excédents de trésorerie ont été investis dans des billets à escompte, des obligations et un certificat de dépôt auprès du gouvernement du Québec, de Financement-Québec et d'une institution financière réputée. Par conséquent, le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements est essentiellement réduit au minimum parce qu'ils sont détenus jusqu'à échéance dans une institution financière réputée ou auprès du gouvernement du Québec. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

■ Sommes à recevoir de la STM et droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition à recevoir – SAAQ

La SOFIL est peu exposée au risque de crédit puisqu'il s'agit de sommes à recevoir de la STM et de la SAAQ, lesquelles sont des organismes publics. Aucune provision n'a été comptabilisée. Pour la SAAQ, les sommes seront encaissées dans les 30 jours (2018 : 30 jours). Pour la STM, les encaissements seront effectués d'ici 2021, selon l'échéancier de remboursement établi.

La SOFIL estime que son risque de ne pas être en mesure de recouvrer ses créances est faible étant donné que ces dernières sont entièrement attribuables à des organismes publics.

□ Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la SOFIL de répondre à ses besoins de trésorerie ou à réunir les sommes nécessaires pour honorer ses engagements financiers. La SOFIL effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour faire face à ses obligations et détient suffisamment de placements convertibles en trésorerie. La SOFIL est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation de ses activités et les sources de financement disponibles seront suffisants pour respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Échéance estimative des passifs financiers

Créditeurs et charges à payer	2019	2018
90 jours et moins	3 987	11 978
Plus de 90 jours	478 948	435 392
	482 935	447 370

Les échéances estimatives se rapportant aux obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires sont présentées à la note 10.

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

☐ Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La SOFIL est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Étant donné qu'une part importante de ses fonds est composée d'équivalents de trésorerie et de placements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, la SOFIL recherche les conditions de placements les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 0,50 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 4 242 sur l'excédent annuel (2018 : 2 627).

13. Opérations entre apparentés

La SOFIL est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration.

La SOFIL n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées n'a été conclue entre la SOFIL et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

14. Événement postérieur à la date des états financiers

En sanctionnant le 21 juin 2019 la Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, le gouvernement fédéral a autorisé le versement d'un montant supplémentaire de 504 041 provenant du Fonds de la taxe sur l'essence.

Ce montant supplémentaire aura pour effet d'augmenter la trésorerie, les transferts et les contributions reportés en 2019-2020. De plus, ces sommes seront constatées par la SOFIL à titre de « Transferts – gouvernement du Canada – taxe sur l'essence » au rythme de la réalisation des dépenses admissibles.



GOVERNANCE

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une société d'État relevant du ministre des Finances. En vertu de sa loi constitutive, ses états financiers annuels sont soumis à un audit du Vérificateur général du Québec (VGQ). L'organisation finance ses dépenses à même ses revenus.

La gouvernance de la SOFIL est assurée par un conseil d'administration dont les membres proviennent de tous les milieux visés par ses activités. Le conseil d'administration est appuyé dans l'exercice de ses responsabilités par un comité d'audit et par un comité d'éthique. Ces comités ont notamment pour but d'émettre des recommandations au conseil d'administration quant aux décisions qui relèvent de leurs champs d'expertise.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2019

Marc Grandisson
Sous-ministre adjoint au droit fiscal, à l'optimisation des revenus et aux politiques locales et autochtones
Ministère des Finances du Québec
Président du conseil d'administration

Simon Bergeron
Sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Vice-président du conseil d'administration

Frédéric Guay
Sous-ministre
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Jérôme Unterberg
Sous-ministre adjoint à l'électrification des transports, à la sécurité et à la mobilité
Ministère des Transports du Québec

Marc-Alexandre Brousseau
Maire de la Ville de Thetford Mines
Membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec

Guy St-Pierre
Maire de la municipalité de Manseau
Membre du comité exécutif et du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités

Vacant

□ Conseil d'administration

■ Mandat et responsabilités

Le conseil d'administration est chargé de réaliser la mission de l'organisation, pour laquelle le président assure les fonctions et les pouvoirs édictés dans la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102) et dans les règlements internes.

Le conseil d'administration supervise, avec vigilance, la gestion financière et informationnelle de la SOFIL afin qu'elle puisse répondre aux plus hauts standards d'intégrité, d'efficacité et d'imputabilité.

De plus, le conseil d'administration veille à l'application des dispositions de sa loi constitutive et des règlements et politiques internes. De façon générale, il :

- s'assure que l'aide financière versée par la SOFIL est octroyée en conformité avec le Plan d'investissement, les modalités et les conditions fixées par le gouvernement;
- adopte les directives et les politiques qui régissent l'administration de l'organisation;
- conclut les ententes de service et de perception avec des ministères et des organismes du gouvernement;
- adopte les budgets;
- approuve le rapport annuel et les états financiers.

■ Composition

Le conseil d'administration est composé de sept membres nommés par le gouvernement, dont cinq hauts fonctionnaires et deux élus municipaux. Ces derniers sont nommés après consultation des représentants du milieu municipal, dont ceux de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec, ce qui confère au milieu municipal une tribune additionnelle pour exprimer ses préoccupations et ses besoins en matière d'infrastructures.

Tous les administrateurs exercent leurs fonctions à temps partiel et sont soumis au code d'éthique et de déontologie de la SOFIL.

MM. Marc-Alexandre Brousseau et Guy St-Pierre ont été nommés le 3 juillet 2018 à titre de membres du conseil d'administration afin de pourvoir les postes vacants des élus municipaux.

Au 31 mars 2019, un poste était vacant à la suite du départ de M^{me} Lise Lallemant.

■ Sommaire des activités pour l'exercice 2018-2019

Au cours de l'exercice 2018-2019, le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises. Le taux de participation des administrateurs à ces réunions, en personne ou par conférence téléphonique, a été de 85 %.

Au cours de ces réunions, les membres du conseil d'administration ont approuvé, entre autres, le rapport d'activité 2017-2018, les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et le budget 2019-2020. Un plan de classification des documents de la SOFIL a par ailleurs été adopté au cours de cette même année. Des nominations ont aussi été effectuées aux comités d'audit et d'éthique afin de renouveler le mandat des membres actuels et d'octroyer de nouveaux mandats.

Dans l'exercice de son mandat, le conseil d'administration confie des mandats particuliers au comité d'audit et au comité d'éthique, selon leur expertise. Ces comités font rapport de leurs activités au conseil d'administration, lorsque requis.

☐ **Comité d'audit**

■ **Mandat et composition**

Le mandat du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de supervision en examinant, de façon ponctuelle, les informations financières de la SOFIL, la gestion des risques et les audits externes réalisés. Il s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière et à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et d'optimisation des processus. Il peut, à son appréciation, faire appel à des experts et à des conseillers externes.

MM. Simon Bergeron et Guy St-Pierre sont membres de ce comité, ainsi que M. David St-Martin à titre de membre non votant. Le poste de président ou de présidente du comité est vacant à la suite du départ de M^{me} Lise Lallemand. Le président du conseil d'administration peut assister aux réunions du comité à titre de membre d'office.

■ **Sommaire des activités pour l'exercice clos le 31 mars 2019**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le comité a tenu trois réunions au cours desquelles il a notamment :

- validé son plan de travail pour l'année 2018-2019;
- étudié les recommandations des auditeurs internes et externes, de même que celles du VGQ;
- effectué le suivi des principaux risques;
- recommandé l'adoption du budget 2019-2020.

Enfin, le comité a rencontré les représentants du VGQ pour discuter de différents sujets, dont le plan d'audit de l'exercice clos le 31 mars 2019.

☐ **Comité d'éthique**

■ **Mandat et composition**

Le mandat du comité d'éthique consiste à émettre toute recommandation à l'égard de tout sujet inclus dans le code d'éthique et de déontologie de la SOFIL ou résultant de son application.

Le comité d'éthique est formé par le conseil d'administration qui en désigne les membres, sur recommandation du président. Au 31 mars 2019, MM. Marc-Alexandre Brousseau et Frédéric Guay sont membres de ce comité. Un poste au sein du comité est vacant à la suite du départ de M^{me} Lise Lallemand.

■ **Sommaire des activités pour l'exercice 2018-2019**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, aucun événement n'a justifié la tenue d'une réunion du comité.

Assiduité des administrateurs et administratrices aux réunions du conseil d'administration et des comités permanents pour l'exercice 2018-2019

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité d'éthique ⁽¹⁾
Marc Grandisson	3/3	—	—
Guy St-Pierre ⁽²⁾	3/3	2/3	—
Simon Bergeron	3/3	3/3	—
Frédéric Guay	1/3	—	s. o.
Lise Lallemand ⁽³⁾	2/2	2/2	s. o.
Marc-Alexandre Brousseau ⁽²⁾	2/3	—	s. o.
Jérôme Unterberg	3/3	—	—

Note : Toutes les absences aux réunions du conseil d'administration et des comités ont été motivées.

(1) Aucun événement n'a justifié la tenue d'une réunion de ce comité.

(2) MM. Guy St-Pierre et Marc-Alexandre Brousseau ont été nommés membres du conseil d'administration par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018 et respectivement membres du comité d'audit et du comité d'éthique le 1^{er} novembre 2018.

(3) Le mandat de M^{me} Lise Lallemand a pris fin au cours de l'année 2018-2019.

☐ Gestion des risques

Le conseil d'administration accorde une attention soutenue à l'identification et au contrôle des risques inhérents aux activités de la SOFIL. À cet égard, il a poursuivi la mise en œuvre de la démarche de gestion intégrée des risques émanant du Plan de contrôle interne adopté en 2007, puis révisé à cinq reprises au cours des années subséquentes.

Le Plan de contrôle interne permet au conseil d'administration d'adopter une approche cohérente en matière de planification et d'allocation des ressources financières et informationnelles afin de mieux protéger les actifs de l'organisation et d'assurer une saine gestion des fonds sous sa responsabilité.

☐ Code d'éthique et de déontologie

Conformément à la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, les membres du conseil d'administration ont approuvé un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable.

Le code d'éthique et de déontologie à l'attention des administrateurs est disponible sur le site Web de la SOFIL au www.sofil.gouv.qc.ca.

En 2018-2019, aucun manquement à ce code d'éthique et de déontologie n'a été constaté ou signalé.



EXIGENCES LÉGISLATIVES

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

■ **Diffusion**

Les renseignements concernant la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), les programmes de même que les documents d'intérêt pour le public sont disponibles sur le site Web de l'entité à l'adresse suivante : www.sofil.gouv.qc.ca.

■ **Traitement des demandes d'information**

En 2018-2019, la SOFIL a reçu deux demandes de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Les demandes ont toutes été traitées dans un délai de vingt jours.

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics, annoncée lors du budget 2009-2010, vise, au moyen de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence, de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire.

— En vertu de cette politique, la SOFIL doit faire une reddition de comptes sur ses pratiques en matière de tarification et l'inclure dans son rapport d'activité.

Bien que l'organisation n'impose pas de tarifs à sa clientèle, elle bénéficie de recettes provenant du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée perçues par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

■ **Cible de financement**

Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée sont fixés par décision du gouvernement en vertu du Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers¹¹.

¹¹ RLRQ, chapitre C-24.2, r. 29.

■ **Indexation des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée**

Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à la Politique de financement des services publics.

En vertu de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière, les tarifs fixés par le gouvernement pour l'ensemble des prestations offertes dans le cours des activités de la SAAQ sont indexés de plein droit selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de douze mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Le taux relatif à cette variation annuelle, pour la période de douze mois s'étant terminée le 30 septembre 2018, s'est établi à 1,71 % et correspond à l'indexation des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée applicable au 1^{er} janvier 2019.

□ **Gestion et contrôle des effectifs**

L'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) stipule que tout organisme public visé doit faire état de l'application des dispositions de la loi dans son rapport annuel.

— Aux fins de l'application des mesures prévues par cette loi, la période fixée par le Conseil du trésor débute le 1^{er} avril 2018 et se termine le 31 mars 2019.

Cet état de l'application des dispositions de la loi doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi. Il doit aussi inclure les renseignements relatifs aux contrats de service déterminés par le Conseil du trésor comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

Le 16 décembre 2014, le Conseil du trésor a déterminé que les organismes doivent indiquer dans leur rapport annuel le total en nombre et en valeur de ces contrats de service, en distinguant ceux conclus avec des personnes physiques.

■ **Niveau d'effectif et répartition d'emploi**

La SOFIL ne dispose d'aucun effectif.

■ Renseignements relatifs aux contrats de service

Placée sous l'autorité du ministre des Finances, la SOFIL concrétise sa mission et assure la gestion quotidienne de ses opérations grâce à des ententes de service conclues avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère des Finances (MFQ) et le ministère des Transports (MTQ), comme le prévoit l'article 9 de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

Mandats des partenaires en vertu des ententes de service et de l'entente de perception

Ministères et organisme	Mandats
MAMH	Gestion des programmes qui concernent les projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et ceux ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.
MFQ	Comptabilité, secrétariat et gestion des fonds et du compte bancaire de la SOFIL.
MTQ	Gestion des programmes qui concernent les projets d'infrastructures de transport en commun et de voirie locale.
SAAQ	Perception du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.

■ Entente de service SOFIL-MAMH

Le 9 février 2016, la SOFIL et le MAMH ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL rembourse au MAMH, pour l'exécution complète et entière des obligations prévues dans l'entente, le coût des services rendus, jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas 0,5 % des sommes autorisées aux municipalités pour la durée de l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence, ou jusqu'à la finalisation de la gestion des programmes qui découlent de l'entente.

■ Entente de service SOFIL-MFQ

Le 16 décembre 2014, la SOFIL et le MFQ ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL verse au MFQ, en considération des services rendus, à titre d'honoraires pour l'exécution pleine et entière des engagements prévus par l'entente, un montant correspondant au total des montants suivants :

- le traitement annuel de deux agents de recherche et de planification socioéconomique;
- les frais de garde de valeurs et les frais de transaction payés par le MFQ en rapport avec la gestion du portefeuille d'actifs de la SOFIL;
- les frais occasionnés par le recours à d'autres ressources externes, par exemple en matière financière et juridique.

■ Entente de service SOFIL-MTQ

Le 1^{er} septembre 2015, la SOFIL et le MTQ ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL verse au MTQ, en considération des services rendus, à titre d'honoraires pour l'exécution pleine et entière des engagements prévus par l'entente, un montant de 350 000 \$ pour chaque exercice financier.

▪ Entente de perception SOFIL-SAAQ

Le 12 décembre 2009, la SOFIL et la SAAQ ont conclu une entente administrative relative à la perception du droit d'immatriculation additionnel à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.

À la perception de ce droit s'est ajoutée celle relative au droit d'acquisition applicable pour ces mêmes véhicules depuis le 1^{er} septembre 2016.

L'entente prévoit que la SOFIL verse à la SAAQ un montant de 0,80 \$ par transaction effectuée afin de couvrir ses frais d'administration. Également, la SOFIL rembourse les dépenses engagées par la SAAQ pour fournir la certification annuelle exigée.

Frais de gestion versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	2018-2019
MAMH	2 092,4
MFQ	202,0
MTQ	350,0
SAAQ ⁽¹⁾	956,6
TOTAL	3 601,0

(1) Les frais de perception relatifs au droit d'immatriculation additionnel et au droit d'acquisition sont payés à même les revenus perçus de ces droits.

□ Développement durable

La Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) stipule que chaque ministère et organisme de l'administration publique doit rendre compte, dans son rapport d'activité, de ses objectifs qui contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Étant donné que la SOFIL impartit la gestion de ses opérations à d'autres entités gouvernementales, en l'occurrence le MAMH, le MFQ et le MTQ, elles-mêmes assujetties à la Loi sur le développement durable, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a décidé d'exempter l'organisation de l'obligation de déposer un nouveau plan d'action de développement durable pour la période 2016-2021.

— Cette exemption demeure valide jusqu'à ce que des changements soient apportés au mode de fonctionnement de l'organisation, le MELCC se réservant ainsi le droit de réévaluer l'exemption.

□ Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

En vertu des dispositions de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, chaque ministère ou organisme doit adopter une politique linguistique s'harmonisant avec sa mission et ses caractéristiques propres. Cette politique doit être approuvée par le conseil d'administration de l'organisme.

Puisque la SOFIL relève du ministre des Finances, elle a choisi d'adopter et d'appliquer depuis 2017-2018 les dispositions de la politique linguistique du MFQ.

ANNEXE A : FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE

1. Objectif du programme

Le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) a été créé grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada et mis en œuvre dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures conclue le 18 juillet 2005.

Le FIMR avait pour objectif de permettre la réalisation de travaux d'infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées, le développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales et la réalisation de travaux d'infrastructures de soutien au développement local et régional.

2. Répartition de l'enveloppe

Le FIMR disposait d'une enveloppe de 463,8 millions de dollars, financée à parts égales par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

- La contribution du gouvernement du Québec a été versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) à partir des sommes déjà prévues dans l'enveloppe du programme.

Répartition de l'enveloppe du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (en millions de dollars)

Volet		Gouvernement fédéral	Gouvernement du Québec	Total
FIMR 1	Infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées	143,1	143,1	286,2
FIMR 2	Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales	2,0	2,0	4,0
FIMR 3	Infrastructures de soutien au développement local ou régional	86,8	86,8	173,6
ENVELOPPE		231,9	231,9	463,8

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

3. Calcul de l'aide financière

□ FIMR 1

Dans le cas des projets de mise en place ou de mise aux normes des infrastructures municipales d'approvisionnement en eau (installations de captage, conduites d'amenée, réservoirs d'emmagasiner) et de traitement de l'eau potable (usines), pour que cette eau soit conforme aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable, l'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible.

Dans le cas des projets de conduites d'interception et de stations de traitement des eaux usées, l'aide financière ne peut excéder 85 % du coût maximal admissible.

Dans tous les autres cas, l'aide financière ne peut excéder 66⅔ % du coût maximal admissible.

Exceptionnellement, l'aide financière pouvait être majorée pour des projets d'approvisionnement en eau, de traitement de l'eau potable et d'interception et d'assainissement des eaux usées, suivant les modalités du programme et à un taux majoré qui ne pouvait pas dépasser 25 millions de dollars.

Aux fins du calcul de l'aide financière, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation déterminait le coût maximal admissible des travaux reconnus admissibles sur la base de la solution plausible la plus économique.

❑ FIMR 2

Le coût maximal admissible d'un projet du FIMR 2 ne pouvait pas excéder 150 000 \$. L'aide financière ne pouvait excéder 66⅔ % du coût maximal admissible pour une aide financière maximale de 100 000 \$.

❑ FIMR 3

L'aide financière ne pouvait pas excéder 66⅔ % du coût maximal admissible.

4. Aide financière accordée au 31 mars 2019

Au 31 mars 2019, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le versement d'un montant d'un peu plus de 423,4 millions de dollars, soit 91,3 % de l'enveloppe.

— Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont contribué à hauteur d'environ 211,7 millions de dollars chacun.

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale au 31 mars 2019

(en dollars)

Bénéficiaire	Projet	Subvention approuvée	Subvention versée ou reconnue	Solde de l'engagement
Hudson	Assainissement des eaux usées et alimentation en eau potable	15 325 825	15 255 760	70 066
Municipalités pour lesquelles il n'y a plus de soldes d'engagement pour des projets financés dans le cadre du programme		408 109 366	408 109 366	—
TOTAL		423 435 191	423 365 126	70 066

Note : Aux fins de présentation, seul le projet ayant un solde d'engagement est présenté. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des projets ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme, le lecteur est invité à consulter le site Web de la SOFIL. Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ANNEXE B : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

1. Objectif du programme

Le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) permet la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures à la faveur d'une aide financière gouvernementale. Il vise également à favoriser l'implantation et le maintien d'expertise technique en région.

2. Répartition de l'enveloppe

Le 14 juin 2004, le gouvernement du Québec a bonifié de près de 100 millions de dollars l'enveloppe des travaux admissibles aux sous-volets 1.1 et 1.2 du volet 1 du PIQM. À la suite d'une révision des coûts estimés des travaux, la contribution du gouvernement a été réduite à 87,4 millions de dollars. À ce montant s'ajoute une contribution de 47,4 millions de dollars des municipalités.

La contribution additionnelle du gouvernement du Québec est versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) à partir des sommes déjà prévues dans l'enveloppe du programme. La gestion du programme relève du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Répartition de l'enveloppe du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (en millions de dollars)

Volet	Projet	Gouvernement du Québec	Municipalités	Total
Volet 1, sous-volet 1.1	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et plus)	42,9	32,5	75,4
Volet 1, sous-volet 1.2	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et moins)	44,6	14,9	59,5
Enveloppe		87,4	47,4	134,9

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

3. Calcul de l'aide financière

Dans le cas des projets de mise en place, de mise aux normes, d'agrandissement ou de rénovation d'infrastructures municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, l'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible.

Dans le cas des projets de mise en place ou de mise aux normes d'ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées, l'aide financière ne peut excéder 85 % du coût maximal admissible.

Dans tous les autres cas, l'aide financière ne peut excéder 66⅔ % du coût maximal admissible.

Aux fins du calcul de l'aide financière, le MAMH détermine le coût maximal admissible des travaux reconnus admissibles sur la base de la solution plausible la plus économique.

4. Aide financière accordée au 31 mars 2019

Au 31 mars 2019, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le versement d'un montant de 87,4 millions de dollars, soit 100 % de l'enveloppe.

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités au 31 mars 2019 (en dollars)

Bénéficiaire	Projet	Subvention approuvée	Subvention versée ou reconnue	Solde de l'engagement
Saint-Adelme	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	3 530 606	2 824 481	706 125
Municipalités pour lesquelles il n'y a plus de soldes d'engagement pour des projets financés dans le cadre du programme		83 900 831	83 900 831	—
TOTAL		87 431 437	86 725 312	706 125

Note : Pour des fins de présentations, seuls les projets ayant un solde d'engagement sont présentés. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des projets ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme, le lecteur est invité à consulter le site Web de la SOFIL.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ANNEXE C : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN

1. Objectif du programme

Mis en place dans le cadre des ententes administratives relatives au Fonds de la taxe sur l'essence, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures municipales et locales en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale, de transport en commun et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Le programme TECQ couvre trois périodes distinctes, soit 2005-2010 (TECQ I), 2010-2014 (TECQ II) et 2014-2019 (TECQ III).

2. Répartition des enveloppes

Pour les périodes couvertes par le programme TECQ, le ministre des Transports détermine les enveloppes disponibles pour chacune des sociétés de transport en commun et les autres organismes de transport. Cette répartition est effectuée à partir de l'achalandage de chacun des organismes de transport selon une ou des années déterminées, après consultation, par le ministre des Transports, de l'Association du transport urbain du Québec, d'exo et des organismes municipaux et intermunicipaux.

Les enveloppes calculées pour chacune des sociétés et chacun des organismes de transport en commun leur sont réservées jusqu'à la fin de la période du programme et sont reportées d'année en année, jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

Répartition des enveloppes, par période et par source de revenu

(en millions de dollars)

	Gouvernement du Québec			Gouvernement fédéral	Intérêts	Enveloppe
	SOFIL	Autres ⁽¹⁾	Total			
TECQ 2005-2010	85,9	—	85,9	383,9	—	469,8
TECQ 2010-2014	121,1	56,9	178,1	350,9	30,3	559,3
TECQ 2014-2019	314,3	307,9	622,2	518,2	17,5	1 157,9
TOTAL DES ENVELOPPES	521,3	364,8	886,2	1 253,0	47,8	2 187,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des crédits budgétaires administrés par le ministère des Transports du Québec.

3. Aide financière accordée au 31 mars 2019

□ TECQ I

Au 31 mars 2019, les subventions approuvées par le ministre des Transports s'élevaient à 469,8 millions de dollars, soit près de la totalité des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2010 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2019 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Société de transport en commun				
Société de transport de Montréal	342 810 739	342 810 739	342 810 739	—
Réseau de transport de la Capitale	37 129 667	37 129 667	36 680 271	449 396
Réseau de transport de Longueuil	25 275 998	25 274 998	25 274 998	—
Société de transport de Laval	18 401 394	18 401 394	18 401 394	—
Société de transport de l'Outaouais	15 895 102	15 895 102	15 895 102	—
Société de transport de Sherbrooke	6 260 344	6 255 137	6 255 137	—
Société de transport de Saguenay	4 547 832	4 547 832	4 547 832	—
Société de transport de Lévis	2 425 613	2 425 613	2 425 613	—
Société de transport de Trois-Rivières	2 725 070	2 725 070	2 725 070	—
Sous-total	455 471 759	455 465 552	455 016 156	449 396
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
Exo ⁽¹⁾	12 406 787	12 406 787	12 406 787	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 612 365	1 612 365	1 612 365	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	—	—	—	—
Drummondville	32 634	32 634	32 634	—
Granby	47 015	47 015	47 015	—
Mont-Tremblant	92 326	92 326	92 326	—
Rouyn-Noranda	62 798	62 798	62 798	—
Victoriaville	70 279	70 279	70 279	—
Rimouski	29 810	29 810	29 810	—
Baie-Comeau	—	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	—	—	—	—
Thetford Mines	—	—	—	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	—	—	—	—
Sous-total	14 354 014	14 354 014	14 354 014	—
TOTAL	469 825 773	469 819 566	469 370 170	449 396

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Depuis le 23 mai 2018, le nom « exo » remplace le nom de « Réseau de transport métropolitain ». Depuis le 1^{er} juin 2017, exo assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports du Québec.

□ TECQ II

Au 31 mars 2019, les subventions approuvées par le ministre des Transports s'élèvent à 556,6 millions de dollars, soit 99,5 % des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2014 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2019 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Société de transport en commun				
Société de transport de Montréal	414 622 672	412 239 684	378 148 789	34 090 895
Réseau de transport de la Capitale	24 333 889	24 323 889	24 323 889	—
Réseau de transport de Longueuil	42 308 851	42 308 851	42 308 851	—
Société de transport de Laval	26 029 134	26 029 134	26 029 134	—
Société de transport de l'Outaouais	22 704 819	22 710 729	22 710 729	—
Société de transport de Sherbrooke	3 795 822	3 795 822	3 795 822	—
Société de transport de Saguenay	2 570 069	2 570 069	2 431 260	138 809
Société de transport de Lévis	4 704 560	4 704 560	4 704 560	—
Société de transport de Trois-Rivières	2 459 930	2 459 930	2 459 930	—
Sous-total	543 529 746	541 142 669	506 912 964	34 229 704
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
Exo ⁽¹⁾	13 293 564	13 070 180	11 848 480	1 221 700
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 063 456	1 063 456	1 063 456	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	474 515	469 515	469 515	—
Drummondville	69 322	69 322	69 322	—
Granby	314 873	314 873	314 873	—
Mont-Tremblant	189 075	189 075	189 074	1
Rouyn-Noranda	29 367	29 367	29 367	—
Victoriaville	—	—	—	—
Rimouski	64 856	64 856	64 856	—
Baie-Comeau	96 278	96 278	96 278	—
Salaberry-de-Valleyfield	77 709	77 709	77 709	—
Thetford Mines	—	—	—	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	48 366	48 366	48 366	—
Sous-total	15 721 381	15 492 997	14 271 296	1 221 701
TOTAL	559 251 127	556 635 666	521 184 261	35 451 405

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Depuis le 23 mai 2018, le nom « exo » remplace le nom de « Réseau de transport métropolitain ». Depuis le 1^{er} juin 2017, exo assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports du Québec.

□ TECQ III

Au 31 mars 2019, les subventions approuvées par le ministre des Transports s'élèvent à 542,7 millions de dollars, soit près de 47 % des enveloppes allouées aux organismes de transport en commun.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2019 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Société de transport en commun				
Société de transport de Montréal	805 292 877	327 510 063	72 217 295	255 292 768
Réseau de transport de la Capitale	113 025 324	66 470 730	64 511 777	1 958 953
Réseau de transport de Longueuil	63 109 845	38 515 319	38 515 319	—
Société de transport de Laval	36 146 309	35 406 969	23 641 543	11 765 426
Société de transport de l'Outaouais	33 537 546	33 411 273	27 365 679	6 045 594
Société de transport de Sherbrooke	19 541 362	8 119 328	8 119 328	—
Société de transport de Saguenay	13 138 817	6 414 271	4 904 078	1 510 193
Société de transport de Lévis	7 282 671	6 070 599	6 070 599	—
Société de transport de Trois-Rivières	7 909 011	6 846 952	2 736 297	4 110 655
Sous-total	1 098 983 762	528 765 504	248 081 915	280 683 588
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
Exo ⁽¹⁾	49 833 750	13 738 771	13 738 771	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	4 013 007	39 098	39 098	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	1 116 143	69 678	65 325	4 353
Drummondville	1 355 387	57 033	57 033	—
Granby	424 296	—	—	—
Mont-Tremblant	238 465	30 521	30 521	—
Rouyn-Noranda	383 738	—	—	—
Victoriaville	376 708	—	—	—
Rimouski	360 108	23 167	23 167	—
Baie-Comeau	214 299	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	101 420	—	—	—
Thetford Mines	140 260	—	—	—
Val-d'Or	155 197	—	—	—
Sept-Îles	40 420	—	—	—
Saint-Georges	91 264	—	—	—
Provision pour nouveaux organismes	64 708	—	—	—
Sous-total	58 909 170	13 958 268	13 953 915	4 353
TOTAL	1 157 892 932	542 723 772	262 035 830	280 687 941

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Depuis le 23 mai 2018, le nom « exo » remplace le nom de « Réseau de transport métropolitain ». Depuis le 1^{er} juin 2017, exo assume les responsabilités et les obligations des conseils intermunicipaux de transport, du Conseil régional de transport de Lanaudière ainsi que du service de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie, lesquels ont été abolis à la même date.

Source : Ministère des Transports du Québec.

ANNEXE D : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES, DE VOIRIE LOCALE ET D'AUTRES TYPES D'INFRASTRUCTURES

1. Objectif du programme

Mis en place dans le cadre des ententes administratives relatives au Fonds de la taxe sur l'essence, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures municipales et locales en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale, de transport en commun et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

2. Répartition des enveloppes

Pour les périodes couvertes par le programme TECQ, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation détermine les enveloppes disponibles.

Les enveloppes calculées pour chacune des municipalités leur sont réservées jusqu'à la fin de la période du programme et sont reportées d'année en année jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

Répartition des enveloppes, par période et par source de revenu (en millions de dollars)

	Gouvernement du Québec			Gouvernement fédéral	Intérêts	Enveloppe
	SOFIL	Autres ⁽¹⁾	Total			
TECQ 2005-2010	385,7	—	385,7	928,1	—	1 313,8
TECQ 2010-2013	234,7	374,0	608,7	1 479,7	14,5	2 102,9
TECQ 2014-2018	151,4	628,0	779,4	1 885,1	7,5	2 671,9
TOTAL	771,8	1 002,0	1 773,8	4 292,9	22,0	6 088,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit des crédits budgétaires administrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 –
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types
d'infrastructures au 31 mars 2019**
(en dollars)

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 01 Bas-Saint-Laurent				
Albertville	484 259	484 259	408 261	75 998
Amqui	1 856 415	1 856 415	1 856 415	—
Auclair	531 294	531 294	531 294	—
Baie-des-Sables	567 701	567 701	567 701	—
Biencourt	541 922	541 922	196 566	345 356
Cacouna	880 212	880 212	880 212	—
Causapscal	982 423	982 423	982 423	—
Dégelis	1 107 925	1 107 925	1 107 925	—
Esprit-Saint	512 073	512 073	512 073	—
Grand-Métis	482 450	482 450	482 450	—
Grosses-Roches	520 213	520 213	520 213	—
Kamouraska	562 726	562 726	148 437	414 289
Lac-au-Saumon	752 675	752 675	433 009	319 666
Lac-des-Aigles	553 907	553 907	488 879	65 028
La Matapédia	434 510	434 510	415 317	19 193
La Pocatière	1 392 397	1 392 397	1 392 397	—
La Rédemption	545 540	545 540	349 401	196 139
La Trinité-des-Monts	486 068	244 084	244 084	—
Lejeune	493 304	493 304	493 304	—
Les Hauteurs	547 575	547 575	140 770	406 805
Les Méchins	679 409	—	—	—
L'Isle-Verte	759 233	759 233	60 000	699 233
Matane	4 208 309	4 208 309	2 995 028	1 213 281
Métis-sur-Mer	564 535	564 535	564 535	—
Mont-Carmel	683 479	683 479	683 479	—
Mont-Joli	1 934 862	1 934 862	1 934 862	—
Notre-Dame-des-Neiges	681 670	681 670	468 890	212 780
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	438 580	438 580	438 580	—
Notre-Dame-du-Portage	698 404	698 404	698 404	—
Packington	566 796	566 796	566 796	—
Padoue	489 912	489 912	489 912	—
Pohénégamook	1 047 096	1 047 096	820 857	226 239
Price	815 539	815 539	815 539	—
Rimouski	13 935 575	13 935 575	13 492 235	443 340
Rivière-Bleue	717 399	717 399	224 535	492 864

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Rivière-du-Loup	5 780 276	5 780 276	5 780 276	—
Rivière-Ouelle	664 937	664 937	664 937	—
Saint-Adelme	541 470	541 470	541 470	—
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	917 750	917 750	917 750	—
Saint-Alexandre-des-Lacs	489 912	489 912	489 912	—
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 138 453	1 138 453	1 138 453	—
Saint-André	581 947	581 947	581 947	—
Saint-Antonin	1 372 950	1 372 950	1 372 950	—
Saint-Arsène	714 685	541 653	541 653	—
Saint-Athanase	496 244	496 244	496 244	—
Saint-Bruno-de-Kamouraska	548 932	548 932	548 932	—
Saint-Charles-Garnier	486 972	486 972	64 825	422 147
Saint-Clément	540 113	397 623	397 623	—
Saint-Cléophas	505 063	505 063	288 487	216 576
Saint-Cyprien	690 941	690 941	690 941	—
Saint-Damase	522 475	522 475	522 475	—
Saint-Denis-De La Bouteillerie	546 671	546 671	546 671	—
Saint-Donat	633 504	633 504	558 504	75 000
Saint-Éloi	501 218	501 218	501 218	—
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	506 193	506 193	506 193	—
Saint-Épiphane	624 007	624 007	624 007	—
Saint-Eugène-de-Ladrière	525 640	525 640	525 640	—
Saint-Eusèbe	569 057	569 057	569 057	—
Saint-Fabien	863 026	663 741	663 741	—
Saint-François-Xavier-de-Viger	484 033	484 033	484 033	—
Saint-Gabriel-de-Rimouski	693 203	693 203	593 203	100 000
Saint-Gabriel-Lalemant	607 726	607 726	607 726	—
Saint-Germain	490 816	490 816	302 942	187 874
Saint-Guy	448 078	448 078	448 078	—
Saint-Honoré-de-Témiscouata	604 334	604 334	604 334	—
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	714 911	714 911	567 634	147 277
Saint-Jean-de-Cherbourg	471 821	471 821	362 277	109 544
Saint-Jean-de-Dieu	797 675	797 675	797 675	—
Saint-Jean-de-la-Lande	498 279	498 279	498 279	—
Saint-Joseph-de-Kamouraska	524 962	524 962	524 962	—
Saint-Joseph-de-Lepage	545 540	545 540	536 201	9 339
Saint-Juste-du-Lac	559 786	559 786	559 786	—
Saint-Léandre	519 535	519 535	519 535	—
Saint-Léon-le-Grand	654 761	654 761	654 761	—
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	726 670	726 670	726 670	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Marc-du-Lac-Long	524 736	524 736	524 736	—
Saint-Marcellin	503 706	503 706	503 706	—
Saint-Mathieu-de-Rioux	578 103	578 103	578 103	—
Saint-Médard	478 832	478 832	478 832	—
Saint-Michel-du-Squatec	702 022	702 022	272 578	429 444
Saint-Modeste	697 273	697 273	697 273	—
Saint-Moïse	556 168	556 168	556 168	—
Saint-Narcisse-de-Rimouski	658 831	658 831	658 831	—
Saint-Noël	530 163	530 163	202 668	327 495
Saint-Octave-de-Métis	547 349	547 349	547 349	—
Saint-Onésime-d'Ixworth	557 977	557 977	557 977	—
Saint-Pacôme	796 318	796 318	796 318	—
Saint-Pascal	1 231 166	1 231 166	1 231 166	—
Saint-Paul-de-la-Croix	510 490	510 490	510 490	—
Saint-Philippe-de-Néri	630 791	630 791	630 791	—
Saint-Pierre-de-Lamy	455 088	455 088	455 088	—
Saint-René-de-Matane	677 148	677 148	320 798	356 350
Saint-Simon	529 485	529 485	290 485	239 000
Saint-Tharcisius	529 937	529 937	529 937	—
Saint-Ulric	804 911	804 911	804 911	—
Saint-Valérien	634 183	634 183	634 183	—
Saint-Vianney	538 304	538 304	238 738	299 566
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	511 168	511 168	511 168	—
Sainte-Angèle-de-Méridi	664 032	664 032	664 032	—
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	815 313	815 313	444 056	371 257
Sainte-Félicité	691 394	159 453	159 453	—
Sainte-Flavie	638 705	638 705	638 705	—
Sainte-Florence	521 118	521 118	27 738	493 380
Sainte-Françoise	517 274	517 274	517 274	—
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	638 479	638 479	638 479	—
Sainte-Irène	503 706	503 706	483 243	20 463
Sainte-Jeanne-d'Arc	500 992	500 992	184 885	316 107
Sainte-Luce	1 076 267	1 076 267	1 076 267	—
Sainte-Marguerite-Marie	471 143	471 143	471 143	—
Sainte-Paule	476 344	476 344	377 083	99 261
Sainte-Rita	495 565	495 565	495 565	—
Sayabec	844 710	844 710	721 614	123 096

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Témiscouata-sur-le-Lac	1 574 657	1 574 657	1 574 657	—
Trois-Pistoles	1 211 267	1 211 267	1 211 267	—
Val-Brillant	647 524	635 516	635 516	—
Sous-total	99 033 592	97 053 443	87 580 056	9 473 387

**Région 02
Saguenay-Lac-St-Jean**

Albanel	945 112	945 112	945 112	—
Alma	9 086 267	9 086 267	7 407 705	1 678 562
Bégin	630 339	630 339	630 339	—
Chambord	839 057	839 057	839 057	—
Desbiens	672 399	672 399	575 366	97 033
Dolbeau-Mistassini	4 200 785	4 200 785	4 190 538	10 247
Ferland-et-Boilleau	560 238	560 238	440 915	119 323
Girardville	679 183	679 183	107 685	571 498
Hébertville	1 001 870	1 001 870	1 001 870	—
Hébertville-Station	715 590	715 590	715 590	—
Labrecque	734 358	734 358	323 959	410 399
Lac-Bouchette	691 620	691 620	463 224	228 396
La Doré	753 127	753 127	753 127	—
Lamarche	555 490	555 490	164 663	390 827
L'Anse-Saint-Jean	704 509	704 509	611 175	93 334
Larouche	728 027	728 027	728 027	—
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	882 247	882 247	882 247	—
Maria-Chapdelaine	487 424	487 424	487 424	—
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	1 393 753	1 393 011	1 393 011	—
Normandin	1 155 186	1 155 186	1 155 186	—
Notre-Dame-de-Lorette	470 917	470 917	86 591	384 326
Péribonka	541 470	541 470	541 470	—
Petit-Saguenay	590 992	590 992	590 992	—
Rivière-Éternité	539 208	539 208	436 554	102 654
Roberval	2 900 267	2 900 267	2 900 267	—
Saguenay	42 569 269	42 569 269	42 569 269	—
Saint-Ambroise	1 267 573	1 267 573	741 730	525 843
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	536 495	536 495	210 581	325 914
Saint-Augustin	517 274	517 274	—	517 274
Saint-Bruno	1 040 538	1 040 538	467 657	572 881
Saint-Charles-de-Bourget	593 479	593 479	593 479	—
Saint-David-de-Falardeau	1 045 287	1 045 287	1 045 287	—
Saint-Edmond-les-Plaines	517 047	517 047	261 897	255 150

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Eugène-d'Argentenay	553 002	553 002	262 292	290 710
Saint-Félicien	2 988 241	2 988 241	2 988 241	—
Saint-Félix-d'Otis	665 163	665 163	629 007	36 156
Saint-François-de-Sales	575 389	575 389	445 404	129 985
Saint-Fulgence	882 700	882 700	882 700	—
Saint-Gédéon	882 926	882 926	366 985	515 941
Saint-Henri-de-Taillon	604 786	604 786	604 786	—
Saint-Honoré	1 723 903	1 723 903	1 723 903	—
Saint-Ludger-de-Milot	578 781	578 781	321 071	257 710
Saint-Nazaire	897 172	897 172	897 172	—
Saint-Prime	1 059 986	1 059 986	1 059 986	—
Saint-Stanislas	513 429	513 429	513 429	—
Saint-Thomas-Didyme	581 495	581 495	581 495	—
Sainte-Hedwidge	627 625	627 625	627 625	—
Sainte-Jeanne-d'Arc	676 243	676 243	398 970	277 273
Sainte-Monique	622 198	622 198	622 198	—
Sainte-Rose-du-Nord	519 761	519 761	427 488	92 273
Sous-total	95 499 197	95 498 455	87 614 746	7 883 709

**Région 03
Capitale-Nationale**

Baie-Saint-Paul	2 135 119	2 135 119	2 135 119	—
Baie-Sainte-Catherine	474 309	474 309	474 309	—
Beaupré	1 249 256	1 249 256	1 249 256	—
Boischatel	1 988 399	1 988 399	1 988 399	—
Cap-Santé	1 168 302	1 168 302	1 168 302	—
Château-Richer	1 327 271	1 327 271	1 327 271	—
Clermont	1 146 820	1 146 820	1 146 820	—
Deschambault-Grondines	923 403	923 403	923 403	—
Donnacona	1 980 585	1 980 585	1 980 585	—
Fossambault-sur-le-Lac	824 810	824 810	824 810	—
Lac-Beauport	2 214 991	2 214 991	2 214 991	—
Lac-Delage	571 997	571 997	571 997	—
Lac-Saint-Joseph	481 093	481 093	223 247	257 846
Lac-Sergent	541 017	541 017	541 017	—
La Malbaie	2 577 886	2 577 886	2 577 886	—
L'Ancienne-Lorette	4 891 270	4 891 270	4 719 766	171 504
L'Ange-Gardien	1 279 332	1 279 332	1 279 332	—
Les Éboulements	739 107	739 107	739 107	—
L'Isle-aux-Coudres	712 650	712 650	135 046	577 604

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Neuville	1 375 211	1 375 211	1 375 211	—
Notre-Dame-des-Anges	517 952	—	—	—
Notre-Dame-des-Monts	619 484	619 484	619 484	—
Petite-Rivière-Saint-François	601 846	601 846	601 846	—
Pont-Rouge	2 608 561	2 608 561	2 608 561	—
Portneuf	1 148 629	1 148 629	1 148 629	—
Québec	153 423 871	153 423 871	148 248 868	5 175 003
Rivière-à-Pierre	580 816	580 816	580 816	—
Saint-Aimé-des-Lacs	676 469	676 469	676 469	—
Saint-Alban	709 710	709 710	709 710	—
Saint-Augustin-de-Desmaures	5 386 127	5 386 127	5 386 127	—
Saint-Basile	1 013 177	1 013 177	1 013 177	—
Saint-Casimir	770 991	770 991	770 991	—
Saint-Ferréol-les-Neiges	1 142 071	1 142 071	1 142 071	—
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	546 671	546 671	546 671	—
Saint-Gabriel-de-Valcartier	1 114 483	1 114 483	1 114 483	—
Saint-Gilbert	493 756	493 756	493 756	—
Saint-Hilarion	703 152	703 152	664 953	38 199
Saint-Irénée	579 685	579 685	579 685	—
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	650 012	650 012	650 012	—
Saint-Joachim	773 705	773 705	773 705	—
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	786 821	—	—	—
Saint-Léonard-de-Portneuf	674 434	674 434	674 434	—
Saint-Marc-des-Carrières	1 087 121	1 087 121	860 836	226 285
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	839 961	839 961	839 961	—
Saint-Raymond	2 893 611	2 893 611	2 597 098	296 513
Saint-Siméon	721 243	721 243	687 210	34 033
Saint-Thuribe	493 982	493 982	468 823	25 159
Saint-Tite-des-Caps	773 479	773 479	773 479	—
Saint-Ubalde	744 534	744 534	127 260	617 274
Saint-Urbain	759 459	759 459	674 826	84 633
Sainte-Anne-de-Beaupré	1 087 800	1 087 800	535 521	552 279
Sainte-Brigitte-de-Laval	1 920 971	1 920 971	1 920 971	—
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	2 083 608	2 083 608	2 083 608	—
Sainte-Christine-d'Auvergne	536 495	536 495	536 495	—
Sainte-Famille	622 424	622 424	622 424	—
Sainte-Pétronille	662 449	662 449	662 449	—
Shannon	1 691 341	1 691 341	1 691 341	—
Stoneham-et-Tewkesbury	2 211 808	2 211 808	2 007 889	203 919
Sous-total	223 255 537	221 950 764	213 690 513	8 260 251

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 04 Mauricie				
Batiscan	643 002	643 002	643 002	—
Champlain	821 418	821 418	821 418	—
Charette	657 926	657 926	657 926	—
Grandes-Piles	513 429	513 429	513 429	—
Hérouxville	716 946	716 946	716 946	—
La Bostonnais	554 811	554 811	531 880	22 931
Lac-aux-Sables	736 846	246 300	246 300	—
Lac-Édouard	467 299	467 299	433 438	33 861
La Tuque	3 203 258	3 203 258	2 918 500	284 758
Louiseville	2 151 615	2 151 615	2 151 615	—
Maskinongé	948 730	948 730	783 756	164 974
Notre-Dame-de-Montauban	598 680	598 680	46 403	552 277
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1 709 657	1 709 657	1 709 657	—
Saint-Adelphe	644 133	644 133	644 133	—
Saint-Alexis-des-Monts	1 121 493	1 121 493	654 334	467 159
Saint-Barnabé	706 771	706 771	507 551	199 220
Saint-Boniface	1 467 924	1 467 924	1 350 101	117 823
Saint-Édouard-de-Maskinongé	604 560	604 560	604 560	—
Saint-Élie-de-Caxton	873 428	873 428	873 428	—
Saint-Étienne-des-Grès	1 416 140	1 416 140	1 127 181	288 959
Saint-Justin	661 545	661 545	661 545	—
Saint-Léon-le-Grand	658 379	658 379	603 226	55 153
Saint-Luc-de-Vincennes	569 057	569 057	107 925	461 132
Saint-Mathieu-du-Parc	754 258	754 258	754 258	—
Saint-Maurice	1 104 759	1 104 759	1 104 759	—
Saint-Narcisse	836 795	836 795	735 456	101 339
Saint-Paulin	777 097	777 097	777 097	—
Saint-Prosper-de-Champlain	546 897	546 897	489 083	57 814
Saint-Roch-de-Mékinac	525 414	525 414	525 414	—
Saint-Sévère	500 766	500 766	500 766	—
Saint-Séverin	624 911	624 911	624 911	—
Saint-Stanislas	663 127	663 127	663 127	—
Saint-Tite	1 323 201	1 323 201	619 515	703 686
Sainte-Angèle-de-Prémont	576 520	576 520	576 520	—
Sainte-Anne-de-la-Pérade	908 252	908 252	908 252	—
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	667 876	667 876	423 508	244 368
Sainte-Thècle	999 383	999 383	999 383	—
Sainte-Ursule	741 368	741 368	741 368	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Shawinigan	14 512 330	11 465 291	11 465 291	—
Trois-Rives	536 721	536 721	536 721	—
Trois-Rivières	38 781 733	38 781 733	38 781 733	—
Yamachiche	1 076 719	1 076 719	126 206	950 513
Sous-total	88 905 174	85 367 589	80 661 622	4 705 967

**Région 05
Estrie**

Asbestos	2 054 380	2 054 380	2 054 380	—
Ascot Corner	1 139 810	1 139 810	1 025 538	114 272
Audet	598 680	598 680	598 680	—
Austin	768 278	768 278	768 278	—
Ayer's Cliff	681 896	681 896	69 025	612 871
Barnston-Ouest	562 500	562 500	562 500	—
Bolton-Est	640 967	640 967	640 967	—
Bonsecours	566 344	566 344	348 029	218 315
Bury	708 127	708 127	525 490	182 637
Chartierville	496 244	496 244	496 244	—
Cleveland	797 449	797 449	797 449	—
Coaticook	2 681 198	2 681 198	2 154 710	526 488
Compton	1 157 900	1 157 900	1 157 900	—
Cookshire-Eaton	1 633 904	1 633 904	1 633 904	—
Courcelles	645 263	645 263	645 263	—
Danville	1 368 427	1 368 427	1 368 427	—
Dixville	588 052	588 052	577 671	10 381
Dudswell	827 750	827 750	827 750	—
East Angus	1 298 553	1 298 553	1 298 553	—
East Hereford	495 339	495 339	495 339	—
Eastman	839 057	839 057	58 768	780 289
Frontenac	804 006	804 006	804 006	—
Hampden	472 500	—	—	—
Ham-Sud	478 379	478 379	349 943	128 436
Hatley (C)	899 433	899 433	899 433	—
Hatley (M)	604 786	604 786	604 786	—
Kingsbury	462 324	462 324	462 324	—
Lac-Drolet	667 650	667 650	667 650	—
Lac-Mégantic	1 792 421	1 792 421	1 792 421	—
Lambton	789 082	789 082	789 082	—
La Patrie	592 575	592 575	592 575	—
Lawrenceville	575 615	575 615	575 615	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Lingwick	520 213	520 213	498 424	21 789
Magog	7 757 099	7 757 099	7 757 099	—
Maricourt	549 384	549 384	509 384	40 000
Marston	582 173	582 173	582 173	—
Martinville	537 399	537 399	537 399	—
Melbourne	648 655	648 655	648 655	—
Milan	487 424	487 424	487 424	—
Nantes	744 760	744 760	744 760	—
Newport	595 741	595 741	366 438	229 303
North Hatley	581 495	581 495	581 495	—
Notre-Dame-des-Bois	628 530	628 530	628 530	—
Ogden	607 273	607 273	607 273	—
Orford	1 309 633	792 082	792 082	—
Piopolis	508 907	508 907	508 907	—
Potton	842 675	842 675	842 675	—
Racine	705 414	705 414	705 414	—
Richmond	1 180 287	1 180 287	1 180 287	—
Saint-Adrien	546 897	546 897	546 897	—
Saint-Augustin-de-Woburn	583 530	583 530	583 530	—
Saint-Benoît-du-Lac	438 354	438 354	438 354	—
Saint-Camille	546 444	546 444	546 444	—
Saint-Claude	672 851	672 851	672 851	—
Saint-Denis-de-Brompton	1 261 015	1 261 015	1 261 015	—
Saint-Étienne-de-Bolton	557 072	557 072	557 072	—
Saint-François-Xavier-de-Brompton	921 368	921 368	921 368	—
Saint-Georges-de-Windsor	645 715	645 715	645 715	—
Saint-Herménégilde	586 469	586 469	566 317	20 152
Saint-Isidore-de-Clifton	588 957	588 957	31 058	557 899
Saint-Ludger	709 258	709 258	709 258	—
Saint-Malo	538 756	538 756	282 861	255 895
Saint-Robert-Bellarmin	580 364	580 364	580 364	—
Saint-Romain	592 801	592 801	501 813	90 988
Saint-Sébastien	586 469	586 469	586 469	—
Saint-Venant-de-Paquette	450 565	450 565	450 565	—
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	568 379	568 379	568 379	—
Sainte-Catherine-de-Hatley	995 539	995 539	995 539	—
Sainte-Cécile-de-Whitton	629 886	629 886	629 886	—
Sainte-Edwidge-de-Clifton	539 434	539 434	539 434	—
Scotstown	547 801	63 967	63 967	—
Sherbrooke	46 142 657	46 142 657	44 042 900	2 099 757

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Stanstead (C)	653 856	653 856	653 856	—
Stanstead (V)	1 077 850	1 077 850	1 077 850	—
Stanstead-Est	566 570	566 570	566 570	—
Stoke	1 083 277	1 083 277	1 083 277	—
Stornoway	555 490	555 490	501 218	54 272
Stratford	670 137	670 137	670 137	—
Stukely-Sud	655 891	655 891	655 891	—
Ulverton	517 047	517 047	517 047	—
Valcourt (CT)	656 344	656 344	656 344	—
Valcourt (V)	941 041	941 041	915 629	25 412
Val-Joli	805 137	805 137	89 163	715 974
Val-Racine	470 239	470 239	470 239	—
Waterville	895 137	895 137	895 137	—
Weedon	1 035 564	1 035 564	1 035 564	—
Westbury	659 736	659 736	659 736	—
Windsor	1 646 793	1 646 793	1 646 793	—
Wotton	757 198	757 198	757 198	—
Sous-total	121 353 839	119 879 954	113 194 824	6 685 130
Région 06				
Montréal				
Baie-D'Urfé	1 304 432	1 304 432	1 304 432	—
Beaconsfield	5 656 706	5 656 706	5 656 706	—
Côte-Saint-Luc	9 524 982	9 524 982	9 524 982	—
Dollard-Des Ormeaux	14 502 490	14 502 490	14 502 490	—
Dorval	5 454 712	5 454 712	5 187 346	267 366
Hampstead	2 107 627	2 107 627	2 107 627	—
Kirkland	6 121 756	6 121 756	6 121 756	—
Montréal	491 402 162	491 402 162	491 402 162	—
Montréal-Est	1 278 879	1 278 879	1 278 879	—
Montréal-Ouest	1 595 688	1 595 688	1 595 688	—
Mont-Royal	5 808 925	5 808 925	4 928 012	880 913
Pointe-Claire	9 008 132	9 008 132	9 008 132	—
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 560 864	1 560 864	1 560 864	—
Senneville	639 384	639 384	639 384	—
Westmount	5 819 922	5 819 922	5 819 922	—
Sous-total	561 786 661	561 786 661	560 638 382	1 148 279

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 07				
Outaouais				
Alleyn-et-Cawood	473 857	473 857	473 857	—
Aumond	596 193	596 193	596 193	—
Blue Sea	579 007	579 007	579 007	—
Boileau	514 560	514 560	514 560	—
Bois-Franc	530 615	530 615	370 846	159 769
Bouchette	606 595	606 595	606 595	—
Bowman	581 495	581 495	578 795	2 700
Bristol	687 097	687 097	687 097	—
Bryson	568 379	568 379	568 379	—
Campbell's Bay	602 525	602 525	602 525	—
Cantley	3 013 129	3 013 129	3 013 129	—
Cayamant	624 007	624 007	624 007	—
Chelsea	2 045 119	2 045 119	2 045 119	—
Chénéville	613 605	613 605	613 605	—
Chichester	510 716	510 716	510 716	—
Clarendon	699 534	699 534	479 952	219 582
Déléage	851 268	851 268	851 268	—
Denholm	561 821	561 821	561 821	—
Duhamel	522 475	522 475	522 475	—
Egan-Sud	552 550	552 550	552 550	—
Fassett	532 198	532 198	532 198	—
Fort-Coulonge	727 801	727 801	152 580	575 221
Gatineau	79 268 262	79 268 262	79 268 262	—
Gracefield	972 021	972 021	972 021	—
Grand-Remous	697 951	697 951	697 951	—
Kazabazua	621 067	621 067	621 067	—
Lac-des-Plages	547 801	547 801	547 801	—
Lac-Sainte-Marie	564 761	564 761	564 761	—
Lac-Simon	658 379	658 379	658 379	—
L'Ange-Gardien	1 634 808	1 634 808	1 569 432	65 376
La Pêche	2 294 863	2 294 863	2 147 734	147 129
L'Île-du-Grand-Calumet	589 183	589 183	589 183	—
L'Isle-aux-Allumettes	731 871	731 112	731 112	—
Litchfield	530 389	530 389	190 183	340 206
Lochaber	525 867	525 867	525 867	—
Lochaber-Partie-Ouest	583 077	583 077	583 077	—
Low	638 705	638 705	638 705	—
Maniwaki	1 315 739	1 315 739	466 398	849 341

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Mansfield-et-Pontefract	965 011	965 011	965 011	—
Mayo	567 022	567 022	567 022	—
Messines	798 353	798 353	798 353	—
Montcerf-Lytton	592 123	592 123	592 123	—
Montebello	650 464	650 464	650 464	—
Montpellier	658 379	658 379	658 379	—
Mulgrave-et-Derry	505 741	505 741	285 741	220 000
Namur	562 726	562 726	562 726	—
Notre-Dame-de-Bonsecours	486 972	486 972	486 972	—
Notre-Dame-de-la-Paix	592 801	592 801	570 196	22 605
Notre-Dame-de-la-Salette	597 550	597 550	597 550	—
Otter Lake	676 695	676 695	676 695	—
Papineauville	919 107	919 107	559 425	359 682
Plaisance	677 148	677 148	677 148	—
Pontiac	1 753 074	1 753 074	170 472	1 582 602
Portage-du-Fort	488 329	488 329	488 329	—
Rapides-des-Joachims	464 811	464 811	464 811	—
Ripon	779 132	779 132	779 132	—
Saint-André-Avellin	1 294 256	1 294 256	580 152	714 104
Saint-Émile-de-Suffolk	554 359	554 359	554 359	—
Saint-Sixte	538 304	538 304	538 304	—
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	550 515	550 515	550 515	—
Shawville	810 112	810 112	698 240	111 872
Sheenboro	455 088	455 088	455 088	—
Thorne	494 208	494 208	494 208	—
Thurso	1 018 604	1 018 604	1 018 604	—
Val-des-Bois	640 967	640 967	640 967	—
Val-des-Monts	3 190 525	3 190 525	3 190 525	—
Waltham	514 334	514 334	248 214	266 120
Sous-total	131 966 000	131 965 241	126 328 932	5 636 309
Région 08				
Abitibi-Témiscamingue				
Abitibi	476 344	476 344	476 344	—
Abitibi-Ouest	451 470	451 470	426 051	25 419
Amos	3 718 662	3 718 662	3 718 662	—
Authier	491 043	491 043	146 372	344 671
Authier-Nord	488 781	488 781	305 030	183 751
Barraute	891 745	891 745	891 745	—
Béarn	606 821	606 821	327 518	279 303

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Belcourt	482 450	482 450	402 450	80 000
Belleterre	493 530	493 530	289 800	203 730
Berry	571 997	571 997	571 997	—
Champneuf	458 254	458 254	196 305	261 949
Chazel	495 791	495 791	495 791	—
Clermont	542 374	542 374	542 374	—
Clerval	514 108	514 108	514 108	—
Duhamel-Ouest	622 198	622 198	622 198	—
Duparquet	569 510	569 510	569 510	—
Dupuy	652 725	74 000	74 000	—
Fugèreville	499 409	499 409	499 409	—
Gallichan	539 887	539 887	539 887	—
Guérin	501 671	501 671	275 923	225 748
Kipawa	536 947	536 947	536 947	—
La Corne	592 575	592 575	592 575	—
Laforce	543 957	43 500	43 500	—
La Morandière	478 379	478 379	478 379	—
La Motte	535 590	535 590	535 590	—
Landrienne	650 012	650 012	650 012	—
La Reine	506 872	506 872	506 872	—
La Sarre	2 221 068	2 221 068	2 215 068	6 000
Latulipe-et-Gaboury	496 922	496 922	226 334	270 588
Launay	479 510	479 510	479 510	—
Laverlochère-Angliers	1 084 748	1 084 748	1 084 748	—
Lorrainville	733 002	733 002	733 002	—
Macamic	1 064 508	1 064 508	1 064 508	—
Malartic	1 183 226	1 183 226	1 183 226	—
Moffet	472 048	472 048	472 048	—
Nédélec	516 821	516 821	516 821	—
Normétal	620 163	620 163	484 430	135 733
Notre-Dame-du-Nord	683 931	683 931	683 931	—
Palmarolle	770 765	770 765	586 205	184 560
Poulares	586 469	586 469	586 469	—
Preissac	611 570	611 570	611 570	—
Rapide-Danseur	501 671	501 671	501 671	—
Rémigny	491 269	491 269	390 357	100 912
Rivière-Héva	779 811	779 811	779 811	—
Rochebaucourt	463 455	463 455	331 955	131 500
Roquemaure	526 545	526 545	174 074	352 471
Rouyn-Noranda	12 135 280	12 135 280	11 259 574	875 706

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Bruno-de-Guigues	688 228	688 228	103 506	584 722
Saint-Dominique-du-Rosaire	530 615	530 615	530 615	—
Saint-Édouard-de-Fabre	574 711	574 711	574 711	—
Saint-Eugène-de-Guigues	532 877	532 877	532 877	—
Saint-Félix-de-Dalquier	631 695	631 695	631 695	—
Saint-Lambert	474 987	474 987	474 987	—
Saint-Marc-de-Figuery	615 414	615 414	615 414	—
Saint-Mathieu-d'Harricana	586 922	586 922	446 300	140 622
Sainte-Germaine-Boulé	641 419	641 419	641 419	—
Sainte-Gertrude-Manneville	603 881	603 881	351 824	252 057
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	508 907	508 907	508 907	—
Senneterre (P)	707 901	707 901	515 599	192 302
Senneterre (V)	1 107 247	1 107 247	377 025	730 222
Taschereau	652 725	652 725	652 725	—
Témiscaming	967 951	967 951	967 951	—
Trécesson	696 821	696 821	184 460	512 361
Val-d'Or	9 505 304	9 505 304	9 389 805	115 499
Val-Saint-Gilles	467 977	467 977	467 977	—
Ville-Marie	1 026 292	1 026 292	525 591	500 701
Sous-total	65 857 758	64 778 576	58 088 049	6 690 527
Région 09				
Côte-Nord				
Aguanish	491 269	491 269	273 778	217 491
Baie-Comeau	6 483 494	6 483 494	3 570 612	2 912 882
Baie-Johan-Beetz	446 721	446 721	446 721	—
Baie-Trinité	537 851	—	—	—
Blanc-Sablon	678 957	678 957	678 957	—
Bonne-Espérance	594 836	594 836	175 843	418 993
Chute-aux-Outardes	805 137	805 137	805 137	—
Colombier	590 314	526 000	526 000	—
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	647 298	647 298	647 298	—
Fermont	1 085 538	1 085 538	756 870	328 668
Forestville	1 177 347	1 177 347	1 177 347	—
Franquelin	499 183	499 183	50 375	448 808
Godbout	495 339	495 339	495 339	—
Gros-Mécatina	540 113	121 732	121 732	—
Havre-Saint-Pierre	1 239 985	1 239 985	854 222	385 763
Les Bergeronnes	588 957	588 957	588 957	—
Les Escoumins	884 735	884 735	884 735	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
L'Île-d'Anticosti	481 093	157 650	157 650	—
Longue-Pointe-de-Mingan	542 148	542 148	487 899	54 249
Longue-Rive	677 826	677 826	677 826	—
Natashquan	491 269	491 269	10 068	481 201
Pointe-aux-Outardes	730 062	730 062	730 062	—
Pointe-Lebel	893 554	893 554	893 554	—
Port-Cartier	1 978 849	1 978 849	1 567 146	411 703
Portneuf-sur-Mer	596 871	596 871	596 871	—
Ragueneau	743 177	743 177	743 177	—
Rivière-au-Tonnerre	495 791	495 791	495 791	—
Rivière-Saint-Jean	481 997	481 997	481 997	—
Sacré-Cœur	857 147	857 147	857 147	—
Saint-Augustin	607 952	607 952	607 952	—
Schefferville	479 962	479 962	479 962	—
Sept-Îles	7 559 446	7 559 446	7 559 446	—
Tadoussac	613 605	613 605	609 679	3 926
Sous-total	36 017 823	34 673 834	29 010 150	5 663 684
Région 10				
Nord-du-Québec				
Administration régionale Kativik	8 868 610	8 868 610	8 868 610	—
Chapais	792 700	792 700	277 643	515 057
Chibougamau	2 215 570	2 215 570	2 215 570	—
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	888 353	888 353	888 353	—
Lebel-sur-Quévillon	944 885	—	—	—
Matagami	772 348	772 348	772 348	—
Sous-total	14 482 466	13 537 581	13 022 524	515 057
Région 11				
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine				
Bonaventure	1 060 212	1 060 212	380 188	680 024
Cap-Chat	1 016 343	1 016 343	1 016 343	—
Caplan	899 207	899 207	899 207	—
Carleton-sur-Mer	1 346 945	1 346 945	346 261	1 000 684
Cascapédia-Saint-Jules	598 907	598 907	598 907	—
Chandler	2 233 512	539 700	539 700	—
Cloridorme	594 384	594 384	126 035	468 349
Escuminac	562 952	562 952	562 952	—
Gaspé	4 417 538	4 417 538	4 417 538	—
Grande-Rivière	1 209 910	1 209 910	352 170	857 740

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Grande-Vallée	687 323	687 323	687 323	—
Grosse-Île	536 495	536 495	536 495	—
Hope	569 284	569 284	569 284	—
Hope Town	511 168	511 168	424 161	87 007
La Haute-Gaspésie	473 631	473 631	473 631	—
La Martre	483 128	483 128	448 128	35 000
L'Ascension-de-Patapédia	469 108	469 108	469 108	—
Les Îles-de-la-Madeleine	3 517 246	3 517 246	3 517 246	—
Maria	1 002 775	1 002 775	111 314	891 461
Marsoui	496 922	496 922	483 259	13 663
Matapédia	578 555	578 555	578 555	—
Mont-Saint-Pierre	471 821	471 821	471 821	—
Murdochville	600 263	600 263	600 263	—
New Carlisle	738 429	738 429	216 473	521 956
New Richmond	1 297 196	1 297 196	1 297 196	—
Nouvelle	821 645	821 645	123 703	697 942
Paspébiac	1 151 794	1 151 794	271 218	880 576
Percé	1 171 242	1 171 242	656 368	514 874
Petite-Vallée	466 847	466 830	466 830	—
Pointe-à-la-Croix	760 137	760 137	760 137	—
Port-Daniel-Gascons	982 875	982 875	982 875	—
Ristigouche-Partie-Sud-Est	465 490	465 490	465 490	—
Rivière-à-Claude	455 766	455 766	371 535	84 231
Saint-Alexis-de-Matapédia	550 062	550 062	550 062	—
Saint-Alphonse	586 243	586 243	105 191	481 052
Saint-André-de-Restigouche	463 229	463 229	463 229	—
Saint-Elzéar	536 269	536 269	536 269	—
Saint-François-d'Assise	583 756	583 756	583 756	—
Saint-Godefroi	526 093	526 093	526 093	—
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	682 801	682 801	669 427	13 374
Saint-Siméon	700 439	700 439	221 693	478 746
Sainte-Anne-des-Monts	2 018 206	2 018 206	2 018 206	—
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	499 862	499 795	499 795	—
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	667 424	667 424	667 424	—
Shigawake	500 314	500 314	500 314	—
Sous-total	40 963 748	39 269 852	31 563 173	7 706 679

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 12				
Chaudière-Appalaches				
Adstock	1 044 609	1 044 609	1 044 609	—
Armagh	758 554	758 554	758 554	—
Beauceville	1 883 325	1 883 325	1 883 325	—
Beaulac-Garthby	607 726	607 726	607 726	—
Beaumont	1 023 126	1 023 126	1 023 126	—
Berthier-sur-Mer	763 077	763 077	620 636	142 441
Cap-Saint-Ignace	1 135 061	1 135 061	988 770	146 291
Disraeli (P)	681 896	681 896	654 001	27 895
Disraeli (V)	972 247	972 247	972 247	—
Dosquet	635 540	635 540	635 540	—
East Broughton	930 187	930 187	930 187	—
Frampton	748 605	748 605	748 605	—
Honfleur	606 595	606 595	606 595	—
Irlande	643 906	643 906	643 906	—
Kinnear's Mills	510 716	510 716	510 716	—
Lac-Etchemin	1 345 588	1 345 588	1 345 588	—
Lac-Frontière	473 631	473 631	473 631	—
Lac-Poulin	458 706	458 706	458 706	—
La Durantaye	596 419	596 419	596 419	—
La Guadeloupe	835 891	835 891	835 891	—
Laurier-Station	1 038 729	1 038 729	1 038 729	—
Leclercville	539 208	539 208	539 208	—
Lévis	41 154 152	41 154 152	40 126 845	1 027 307
L'Islet	1 348 075	1 348 075	1 348 075	—
Lotbinière	621 293	621 293	621 293	—
Montmagny	3 335 220	3 335 220	3 176 545	158 675
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	608 630	608 630	416 961	191 669
Notre-Dame-des-Pins	726 896	726 896	649 343	77 553
Notre-Dame-du-Rosaire	515 465	515 465	515 465	—
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	628 303	628 303	628 303	—
Sacré-Coeur-de-Jésus	552 098	552 098	552 098	—
Saint-Adalbert	548 706	548 706	542 577	6 129
Saint-Adrien-d'Irlande	515 917	515 917	515 917	—
Saint-Agapit	1 332 246	1 332 246	1 332 246	—
Saint-Alfred	542 148	542 148	542 148	—
Saint-Anselme	1 277 749	1 277 749	1 277 749	—
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	461 193	461 193	461 193	—
Saint-Antoine-de-Tilly	802 876	802 876	233 071	569 805

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Apollinaire	1 661 718	1 661 718	1 661 718	—
Saint-Aubert	749 735	749 735	749 735	—
Saint-Benjamin	634 861	634 861	634 861	—
Saint-Benoît-Labre	785 012	785 012	785 012	—
Saint-Bernard	908 026	908 026	908 026	—
Saint-Camille-de-Lellis	618 806	618 806	206 081	412 725
Saint-Charles-de-Bellechasse	957 323	957 323	226 171	731 152
Saint-Côme-Linière	1 176 895	1 176 895	1 176 895	—
Saint-Cyprien	550 741	550 741	550 741	—
Saint-Cyrille-de-Lessard	602 751	602 751	602 751	—
Saint-Damase-de-L'Islet	565 213	565 213	565 213	—
Saint-Damien-de-Buckland	903 730	903 730	903 730	—
Saint-Édouard-de-Lotbinière	711 972	711 972	711 972	—
Saint-Elzéar	931 544	931 544	931 544	—
Saint-Éphrem-de-Beauce	1 017 699	1 017 699	1 017 699	—
Saint-Évariste-de-Forsyth	545 314	545 314	545 314	—
Saint-Fabien-de-Panet	652 952	652 952	606 901	46 051
Saint-Flavien	791 343	791 343	791 343	—
Saint-Fortunat	488 555	488 555	488 555	—
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	798 127	—	—	—
Saint-Frédéric	676 469	676 469	676 469	—
Saint-Gédéon-de-Beauce	944 433	944 433	944 433	—
Saint-Georges	9 314 596	9 314 596	9 314 596	—
Saint-Gervais	912 097	912 097	912 097	—
Saint-Gilles	953 931	953 931	953 931	—
Saint-Henri	1 642 496	1 642 496	1 642 496	—
Saint-Hilaire-de-Dorset	450 113	450 113	450 113	—
Saint-Honoré-de-Shenley	794 735	794 735	794 735	—
Saint-Isidore	1 109 734	1 109 734	1 109 734	—
Saint-Jacques-de-Leeds	588 957	588 957	588 957	—
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	474 761	474 761	474 761	—
Saint-Janvier-de-Joly	657 248	657 248	657 248	—
Saint-Jean-de-Brébeuf	511 168	511 168	511 168	—
Saint-Jean-Port-Joli	1 190 463	1 190 463	1 190 463	—
Saint-Joseph-de-Beauce	1 531 919	1 531 919	1 531 919	—
Saint-Joseph-de-Coleraine	844 936	844 936	844 936	—
Saint-Joseph-des-Érables	525 640	525 640	525 640	—
Saint-Jules	560 464	560 464	560 464	—
Saint-Julien	518 178	518 178	518 178	—
Saint-Just-de-Bretonnières	586 017	586 017	586 017	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Lambert-de-Lauzon	1 900 135	1 900 135	1 586 394	313 741
Saint-Lazare-de-Bellechasse	706 771	706 771	706 771	—
Saint-Léon-de-Standon	689 811	689 811	689 811	—
Saint-Louis-de-Gonzague	525 188	525 188	525 188	—
Saint-Luc-de-Bellechasse	537 851	537 851	537 851	—
Saint-Magloire	591 670	591 670	277 589	314 081
Saint-Malachie	777 323	777 323	777 323	—
Saint-Marcel	531 294	531 294	531 294	—
Saint-Martin	989 659	989 659	989 659	—
Saint-Michel-de-Bellechasse	852 624	852 624	852 624	—
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	686 871	686 871	652 389	34 482
Saint-Nazaire-de-Dorchester	510 716	510 716	510 716	—
Saint-Nérée-de-Bellechasse	598 680	598 680	568 367	30 313
Saint-Odilon-de-Cranbourne	758 102	758 102	758 102	—
Saint-Omer	497 374	497 374	117 388	379 986
Saint-Pamphile	1 036 468	1 036 468	956 907	79 561
Saint-Patrice-de-Beaurivage	675 338	675 338	675 338	—
Saint-Paul-de-Montminy	614 962	614 961	578 285	36 676
Saint-Philémon	595 288	595 288	530 852	64 436
Saint-Philibert	510 942	510 942	510 942	—
Saint-Pierre-de-Broughton	630 339	630 339	630 339	—
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	641 419	641 419	641 419	—
Saint-Prosper	1 259 432	1 259 432	1 259 432	—
Saint-Raphaël	1 001 644	1 001 644	1 001 644	—
Saint-René	589 861	589 861	589 861	—
Saint-Roch-des-Aulnaies	651 369	651 369	651 369	—
Saint-Séverin	488 781	488 781	488 781	—
Saint-Simon-les-Mines	548 480	548 480	548 480	—
Saint-Sylvestre	664 032	664 032	664 032	—
Saint-Théophile	595 967	595 967	595 967	—
Saint-Vallier	666 972	666 972	666 972	—
Saint-Victor	994 860	994 860	994 860	—
Saint-Zacharie	828 202	828 202	828 202	—
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	695 916	695 916	695 916	—
Sainte-Apolline-de-Patton	567 927	567 927	567 927	—
Sainte-Aurélie	634 861	634 861	634 861	—
Sainte-Claire	1 194 081	1 194 081	1 194 081	—
Sainte-Clotilde-de-Beauce	575 163	575 163	575 163	—
Sainte-Croix	988 076	988 076	988 076	—
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	505 515	505 515	505 515	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Félicité	516 369	516 369	516 369	—
Sainte-Hénédine	710 615	710 615	710 615	—
Sainte-Justine	844 710	844 710	844 710	—
Sainte-Louise	585 339	585 339	117 067	468 272
Sainte-Lucie-de-Beaugard	496 244	496 244	496 244	—
Sainte-Marguerite	683 253	683 253	683 253	—
Sainte-Marie	3 909 370	3 909 370	3 909 370	—
Sainte-Perpétue	825 489	825 489	825 489	—
Sainte-Praxède	515 238	515 238	515 238	—
Sainte-Rose-de-Watford	606 369	606 369	606 369	—
Sainte-Sabine	513 429	513 429	494 907	18 522
Saints-Anges	695 012	695 012	695 012	—
Scott	938 554	938 554	938 554	—
Thetford Mines	7 475 522	7 468 976	7 468 976	—
Tourville	571 997	571 997	571 997	—
Tring-Jonction	770 087	770 087	770 087	—
Val-Alain	645 715	645 715	645 715	—
Vallée-Jonction	875 237	875 237	875 237	—
Sous-total	165 533 494	164 728 820	159 451 057	5 277 763
Région 13				
Laval				
Laval	120 448 459	120 448 459	107 623 300	12 825 159
Sous-total	120 448 459	120 448 459	107 623 300	12 825 159
Région 14				
Lanaudière				
Berthierville	1 380 638	1 380 638	1 380 638	—
Charlemagne	1 777 044	1 777 044	1 548 407	228 637
Chertsey	1 541 416	1 541 416	1 541 416	—
Crabtree	1 331 342	1 331 342	1 331 342	—
Entrelacs	638 932	638 932	638 932	—
Joliette	5 882 141	5 882 141	5 882 141	—
Lanoraie	1 476 969	1 476 969	1 476 969	—
L'Assomption	6 226 805	6 226 805	6 226 805	—
Lavaltrie	3 984 032	3 984 032	3 984 032	—
La Visitation-de-l'Île-Dupas	570 640	570 640	570 640	—
L'Épiphanie (P)	1 179 608	1 179 608	1 179 608	—
L'Épiphanie (V)	1 680 939	1 680 939	1 678 939	2 000
Mandeville	901 242	901 242	901 242	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Mascouche	13 185 766	13 185 766	13 185 766	—
Matawinie	446 721	446 721	446 721	—
Notre-Dame-de-la-Merci	656 570	510 000	510 000	—
Notre-Dame-de-Lourdes	1 062 021	1 062 021	1 011 433	50 588
Notre-Dame-des-Prairies	2 728 948	2 728 948	2 371 446	357 502
Rawdon	3 141 907	3 141 907	3 141 907	—
Repentigny	24 445 352	24 445 352	24 445 352	—
Saint-Alexis	757 876	757 876	757 876	—
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 141 166	1 141 166	1 141 166	—
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 329 533	1 329 533	824 460	505 073
Saint-Barthélemy	870 036	870 036	870 036	—
Saint-Calixte	1 812 320	1 812 320	1 812 320	—
Saint-Charles-Borromée	3 890 849	3 890 849	3 890 849	—
Saint-Cléophas-de-Brandon	488 555	488 555	488 555	—
Saint-Côme	938 554	938 554	938 554	—
Saint-Cuthbert	840 640	840 640	711 824	128 816
Saint-Damien	874 785	174 957	174 957	—
Saint-Didace	562 047	562 047	562 047	—
Saint-Donat	1 367 070	1 367 070	1 315 910	51 160
Saint-Esprit	871 393	789 976	789 976	—
Saint-Félix-de-Valois	1 829 280	1 829 280	1 829 280	—
Saint-Gabriel	1 074 232	1 074 232	1 074 232	—
Saint-Gabriel-de-Brandon	1 038 051	1 038 051	1 038 051	—
Saint-Ignace-de-Loyola	910 061	910 061	910 061	—
Saint-Jacques	1 357 120	1 357 120	1 357 120	—
Saint-Jean-de-Matha	1 436 944	1 436 944	663 817	773 127
Saint-Liguori	882 021	—	—	—
Saint-Lin-Laurentides	5 519 246	5 519 246	5 519 246	—
Saint-Michel-des-Saints	981 066	981 066	981 066	—
Saint-Norbert	666 519	666 519	666 519	—
Saint-Paul	1 700 838	1 700 838	1 700 838	—
Saint-Pierre	501 671	501 671	439 677	61 994
Saint-Roch-de-l'Achigan	1 584 155	1 584 155	1 584 155	—
Saint-Roch-Ouest	490 590	490 590	490 590	—
Saint-Sulpice	1 213 754	1 213 754	1 213 754	—
Saint-Thomas	1 176 669	1 176 669	1 176 669	—
Saint-Zénon	713 554	713 554	713 554	—
Sainte-Béatrix	863 026	114 012	114 012	—
Sainte-Élisabeth	773 479	773 479	773 479	—
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	798 805	798 805	740 183	58 622

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Geneviève-de-Berthier	978 579	978 579	978 579	—
Sainte-Julienne	2 846 151	2 846 151	2 846 151	—
Sainte-Marcelline-de-Kildare	777 549	777 549	777 549	—
Sainte-Marie-Salomé	697 273	697 273	658 990	38 283
Sainte-Mélanie	1 105 664	1 105 664	1 105 664	—
Terrebonne	31 915 376	31 915 376	16 843 311	15 072 065
Sous-total	153 815 530	151 256 680	133 928 813	17 327 867

Région 15 Laurentides

Amherst	777 323	777 323	777 323	—
Arundel	561 821	561 821	561 821	—
Barkmere	440 389	440 389	440 389	—
Blainville	16 121 917	16 121 917	16 121 917	—
Boisbriand	7 900 058	7 900 058	7 900 058	—
Bois-des-Filion	2 798 401	2 798 401	2 296 257	502 144
Brébeuf	668 102	668 102	314 527	353 575
Brownsburg-Chatham	2 113 415	2 113 415	2 113 415	—
Chute-Saint-Philippe	633 731	633 731	633 731	—
Deux-Montagnes	5 145 933	5 145 933	5 145 933	—
Estérel	474 535	474 535	400 823	73 712
Ferme-Neuve	1 059 986	1 059 986	1 059 986	—
Gore	852 624	852 624	852 624	—
Grenville	804 911	804 911	804 911	—
Grenville-sur-la-Rouge	1 059 081	1 059 081	724 251	334 830
Harrington	621 293	621 293	468 765	152 528
Huberdeau	633 957	633 957	633 957	—
Ivry-sur-le-Lac	528 806	528 806	528 806	—
Kiamika	609 987	609 987	609 987	—
Labelle	1 003 001	1 003 001	1 003 001	—
Lac-des-Écorces	1 057 498	1 057 498	1 057 498	—
Lac-des-Seize-Îles	477 249	477 249	477 249	—
Lac-du-Cerf	524 962	524 962	524 962	—
Lachute	3 705 350	3 705 350	3 359 952	345 398
La Conception	734 358	734 358	734 358	—
Lac-Saguay	530 389	530 389	530 389	—
Lac-Saint-Paul	536 947	536 947	408 444	128 503
Lac-Supérieur	871 393	871 393	871 393	—
Lac-Tremblant-Nord	440 163	440 163	440 163	—
La Macaza	669 459	669 459	669 459	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
La Minerve	702 022	475 796	475 796	—
Lantier	591 218	591 218	591 218	—
L'Ascension	619 711	619 711	619 711	—
Lorraine	2 749 494	2 749 494	2 296 494	453 000
Mille-Isles	817 348	817 348	817 348	—
Mirabel	13 333 934	13 333 934	13 333 934	—
Montcalm	583 077	583 077	516 554	66 523
Mont-Laurier	4 042 778	4 042 778	4 042 778	—
Mont-Saint-Michel	567 474	567 474	567 474	—
Mont-Tremblant	2 794 929	2 794 929	2 788 349	6 580
Morin-Heights	1 340 839	1 340 839	1 340 839	—
Nomingue	892 423	892 423	892 423	—
Notre-Dame-de-Pontmain	596 193	596 193	596 193	—
Notre-Dame-du-Laus	789 986	789 986	789 986	—
Oka	1 692 697	1 692 697	1 692 697	—
Piedmont	1 107 925	1 107 925	1 107 925	—
Pointe-Calumet	1 883 325	1 883 325	1 883 325	—
Prévost	3 765 543	3 765 543	2 132 821	1 632 722
Rivière-Rouge	1 483 301	1 483 301	1 483 301	—
Rosemère	4 157 087	4 157 087	4 157 087	—
Saint-Adolphe-d'Howard	1 270 060	1 270 060	1 270 060	—
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	609 309	609 309	609 309	—
Saint-André-d'Argenteuil	1 177 799	1 177 799	1 177 799	—
Saint-Colomban	4 178 792	4 178 792	4 178 792	—
Saint-Eustache	13 028 048	13 028 048	13 028 048	—
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 239 985	1 239 985	1 239 985	—
Saint-Hippolyte	2 513 931	2 513 931	2 513 931	—
Saint-Jérôme	20 725 244	20 725 244	14 045 631	6 679 613
Saint-Joseph-du-Lac	1 883 350	1 883 350	1 883 350	—
Saint-Placide	813 278	813 278	782 657	30 621
Saint-Sauveur	2 989 109	2 989 109	2 989 109	—
Sainte-Adèle	3 661 362	3 661 362	3 661 362	—
Sainte-Agathe-des-Monts	3 067 534	3 067 534	2 576 800	490 734
Sainte-Anne-des-Lacs	1 234 106	1 234 106	1 234 106	—
Sainte-Anne-des-Plaines	4 337 956	4 337 956	4 337 956	—
Sainte-Anne-du-Lac	562 952	562 952	562 952	—
Sainte-Lucie-des-Laurentides	722 147	722 147	722 147	—
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1 076 719	1 076 719	538 788	537 931
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	4 969 405	4 969 405	4 916 539	52 866
Sainte-Sophie	4 234 065	4 234 065	4 234 065	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Thérèse	7 688 803	7 688 803	7 688 803	—
Val-David	1 469 281	1 469 281	1 469 281	—
Val-des-Lacs	594 158	594 158	594 158	—
Val-Morin	1 057 950	1 057 950	1 057 950	—
Wentworth	545 088	545 088	545 088	—
Wentworth-Nord	766 695	766 695	766 695	—
Sous-total	185 285 469	185 059 243	173 217 963	11 841 280

**Région 16
Montérégie**

Abercorn	516 821	516 821	516 821	—
Acton Vale	2 243 062	2 243 062	2 243 062	—
Ange-Gardien	993 277	993 277	915 306	77 971
Beauharnois	3 575 992	3 575 992	3 575 992	—
Bedford (C)	586 696	1 038 503	1 038 503	—
Bedford (V)	1 038 503	586 696	586 696	—
Belœil	6 274 554	6 274 554	6 274 554	—
Béthanie	506 193	506 193	506 193	—
Bolton-Ouest	588 505	588 505	16 948	571 557
Boucherville	11 895 087	11 895 087	11 895 087	—
Brigham	972 021	972 021	972 021	—
Brome	483 580	483 580	483 580	—
Bromont	2 441 873	2 441 873	2 441 873	—
Brossard	24 138 020	24 138 020	22 977 723	1 160 297
Calixa-Lavallée	543 052	543 052	543 052	—
Candiac	5 986 322	5 986 322	5 986 322	—
Carignan	2 418 143	2 418 143	2 418 143	—
Chambly	8 035 203	8 035 203	8 035 203	—
Châteauguay	13 735 607	13 735 607	11 625 880	2 109 727
Contreccœur	1 996 791	1 996 791	1 996 791	—
Coteau-du-Lac	2 026 598	2 026 598	2 026 598	—
Cowansville	3 759 465	3 759 465	3 759 465	—
Delson	2 199 364	2 199 364	653 816	1 545 548
Dundee	522 022	522 022	512 696	9 326
Dunham	1 214 659	1 214 659	1 214 659	—
East Farnham	555 263	555 263	555 263	—
Elgin	518 630	518 630	518 630	—
Farnham	2 509 590	2 509 590	2 509 590	—
Franklin	815 313	815 313	815 313	—
Frelighsburg	675 791	675 791	675 791	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Godmanchester	747 926	747 926	747 926	—
Granby	19 108 422	19 108 422	18 634 188	474 234
Havelock	597 776	597 776	597 776	—
Hemmingford (C)	839 961	618 354	490 829	127 525
Hemmingford (V)	618 354	839 961	839 961	—
Henryville	751 770	751 770	751 770	—
Hinchinbrooke	931 092	931 092	931 092	—
Howick	574 032	574 032	574 032	—
Hudson	1 615 587	1 615 587	814 554	801 033
Huntingdon	981 745	981 745	601 745	380 000
Lac-Brome	1 729 557	1 729 557	1 034 000	695 557
Lacolle	1 046 644	1 046 644	1 046 644	—
La Prairie	6 992 241	6 992 241	6 363 281	628 960
La Présentation	1 005 262	1 005 262	1 005 262	—
Léry	965 237	965 237	418 025	547 212
Les Cèdres	1 898 977	1 898 977	197 500	1 701 477
Les Coteaux	1 553 854	1 553 854	1 553 854	—
L'Île-Cadieux	451 470	451 470	451 470	—
L'Île-Perrot	3 119 624	3 119 624	3 119 624	—
Longueuil	68 844 145	68 844 145	67 416 900	1 427 245
Marieville	3 089 528	3 089 528	2 418 455	671 073
Massueville	546 671	546 671	546 671	—
McMasterville	1 726 843	1 726 843	1 726 843	—
Mercier	3 588 147	3 588 147	3 588 147	—
Mont-Saint-Grégoire	1 135 965	1 135 965	1 135 965	—
Mont-Saint-Hilaire	5 445 741	5 445 741	5 445 741	—
Napierville	1 253 779	1 253 779	1 224 487	29 292
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	3 120 203	3 120 203	3 120 203	—
Notre-Dame-de-Stanbridge	580 816	580 816	580 816	—
Noyan	730 966	730 966	730 966	—
Ormstown	1 258 075	1 258 075	1 258 075	—
Otterburn Park	2 451 133	2 451 133	2 451 133	—
Pike River	547 801	547 801	547 801	—
Pincourt	4 280 946	4 280 946	1 046 111	3 234 835
Pointe-des-Cascades	748 831	748 831	748 831	—
Pointe-Fortune	551 419	551 419	551 419	—
Richelieu	1 671 667	1 671 667	1 671 667	—
Rigaud	2 106 759	2 106 759	1 172 050	934 709
Rivière-Beaudette	888 805	888 805	652 972	235 833
Rougemont	1 063 378	1 063 378	1 063 378	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Roxton	672 173	672 173	672 173	—
Roxton Falls	710 615	710 615	710 615	—
Roxton Pond	1 253 553	1 253 553	794 719	458 834
Saint-Aimé	544 183	544 183	544 183	—
Saint-Alexandre	1 015 438	1 015 438	902 551	112 887
Saint-Alphonse-de-Granby	1 131 669	1 131 669	1 131 669	—
Saint-Amable	3 428 403	3 428 403	3 428 403	—
Saint-Anicet	1 012 046	1 012 046	1 012 046	—
Saint-Antoine-sur-Richelieu	816 217	816 217	138 802	677 415
Saint-Armand	714 685	714 685	714 685	—
Saint-Barnabé-Sud	626 721	626 721	626 721	—
Saint-Basile-le-Grand	4 938 440	4 938 440	4 938 440	—
Saint-Bernard-de-Lacolle	761 494	761 494	761 494	—
Saint-Bernard-de-Michaudville	547 575	547 575	547 575	—
Saint-Blaise-sur-Richelieu	838 830	838 830	838 830	—
Saint-Bruno-de-Montarville	7 698 932	7 698 932	7 698 932	—
Saint-Césaire	1 779 531	1 779 531	1 779 531	—
Saint-Charles-sur-Richelieu	806 720	806 720	806 720	—
Saint-Chrysostome	1 019 508	1 019 508	1 019 508	—
Saint-Clet	816 444	816 444	816 444	—
Saint-Constant	7 564 076	7 564 076	5 901 588	1 662 488
Saint-Cyprien-de-Napierville	865 740	734 956	734 956	—
Saint-Damase	995 991	995 991	995 991	—
Saint-David	617 449	617 449	617 449	—
Saint-Denis-sur-Richelieu	957 323	957 323	23 838	933 485
Saint-Dominique	995 086	995 086	995 086	—
Saint-Édouard	736 620	736 620	706 541	30 079
Saint-Étienne-de-Beauharnois	609 535	609 535	609 535	—
Saint-Georges-de-Clarenceville	674 660	674 660	674 660	—
Saint-Gérard-Majella	490 816	490 816	490 816	—
Saint-Hugues	713 554	713 554	713 554	—
Saint-Hyacinthe	15 818 926	15 818 926	15 438 926	380 000
Saint-Ignace-de-Stanbridge	573 354	573 354	573 354	—
Saint-Isidore	1 014 986	1 014 986	697 354	317 632
Saint-Jacques-le-Mineur	801 519	801 519	801 519	—
Saint-Jean-Baptiste	1 163 327	1 163 327	1 163 327	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	27 386 712	27 386 712	26 008 878	1 377 834
Saint-Joachim-de-Shefford	714 685	714 685	714 685	—
Saint-Joseph-de-Sorel	804 685	804 685	804 685	—
Saint-Jude	713 554	713 554	653 416	60 138

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Lambert	6 320 278	6 320 278	6 320 278	—
Saint-Lazare	5 734 842	5 734 842	2 793 346	2 941 496
Saint-Liboire	1 124 659	1 124 659	1 124 659	—
Saint-Louis	606 369	606 369	606 369	—
Saint-Louis-de-Gonzague	762 851	762 851	762 851	—
Saint-Marcel-de-Richelieu	549 384	549 384	549 384	—
Saint-Marc-sur-Richelieu	911 644	911 644	911 644	—
Saint-Mathias-sur-Richelieu	1 488 502	1 488 502	1 488 502	—
Saint-Mathieu	890 388	682 913	682 913	—
Saint-Mathieu-de-Beloil	1 035 337	1 035 337	1 035 337	—
Saint-Michel	1 099 332	1 099 332	1 099 332	—
Saint-Nazaire-d'Acton	616 771	616 771	490 448	126 323
Saint-Ours	823 228	823 228	823 228	—
Saint-Patrice-de-Sherrington	878 629	878 629	878 629	—
Saint-Paul-d'Abbotsford	1 058 855	1 058 855	361 966	696 889
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	858 052	858 052	399 521	458 531
Saint-Philippe	1 766 190	1 766 190	1 766 190	—
Saint-Pie	1 703 099	1 703 099	1 703 099	—
Saint-Polycarpe	925 664	925 664	925 664	—
Saint-Rémi	2 279 814	2 279 814	1 457 823	821 991
Saint-Robert	847 876	847 876	847 876	—
Saint-Roch-de-Richelieu	934 936	934 936	934 936	—
Saint-Sébastien	599 585	187 432	187 432	—
Saint-Simon	715 363	715 363	715 363	—
Saint-Stanislas-de-Kostka	777 549	777 549	777 549	—
Saint-Télesphore	599 811	599 811	599 811	—
Saint-Théodore-d'Acton	765 790	765 790	765 790	—
Saint-Urbain-Premier	699 308	699 308	699 308	—
Saint-Valentin	535 590	535 590	535 590	—
Saint-Valérien-de-Milton	857 825	857 825	857 825	—
Saint-Zotique	2 151 036	2 151 036	2 086 797	64 239
Sainte-Angèle-de-Monnoir	856 242	856 242	856 242	—
Sainte-Anne-de-Sabrevois	901 242	901 242	563 552	337 690
Sainte-Anne-de-Sorel	1 028 101	1 028 101	1 028 101	—
Sainte-Barbe	754 032	754 032	754 032	—
Sainte-Brigide-d'Iberville	738 881	738 881	738 881	—
Sainte-Catherine	4 975 193	4 975 193	4 975 193	—
Sainte-Cécile-de-Milton	907 348	907 348	907 348	—
Sainte-Christine	582 851	582 851	582 851	—
Sainte-Clotilde	820 966	820 966	656 773	164 193

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Hélène-de-Bagot	815 765	815 765	815 765	—
Sainte-Julie	8 781 250	8 781 250	8 428 199	353 051
Sainte-Justine-de-Newton	644 133	644 133	644 133	—
Sainte-Madeleine	974 056	974 056	974 056	—
Sainte-Marie-Madeleine	1 108 151	1 108 151	454 322	653 829
Sainte-Marthe	678 957	—	—	—
Sainte-Martine	1 631 190	1 631 190	1 346 829	284 361
Sainte-Sabine	682 801	682 801	682 801	—
Sainte-Victoire-de-Sorel	1 007 523	1 007 523	1 007 523	—
Salaberry-de-Valleyfield	11 804 507	11 804 507	11 410 755	393 752
Shefford	1 948 752	1 948 752	1 948 752	—
Sorel-Tracy	10 190 001	10 190 001	10 190 001	—
Stanbridge East	628 303	628 303	628 303	—
Stanbridge Station	489 686	489 686	489 686	—
Sutton	1 343 100	1 343 100	1 343 100	—
Terrasse-Vaudreuil	867 775	867 775	867 775	—
Très-Saint-Rédempteur	645 942	645 942	645 942	—
Très-Saint-Sacrement	696 142	696 142	696 142	—
Upton	910 740	910 740	910 740	—
Varennes	6 160 534	6 160 534	6 160 534	—
Vaudreuil-Dorion	10 483 442	10 483 442	10 483 442	—
Vaudreuil-sur-le-Lac	737 976	737 976	737 976	—
Venise-en-Québec	798 353	798 353	236 317	562 036
Verchères	1 745 838	1 745 838	1 745 838	—
Warden	510 264	510 264	510 264	—
Waterloo	1 443 728	1 443 728	1 443 728	—
Yamaska	785 690	785 690	627 076	158 614
Sous-total	471 270 933	469 841 564	438 450 366	31 391 198

**Région 17
Centre-du-Québec**

Aston-Jonction	522 022	522 022	170 701	351 321
Baie-du-Febvre	659 283	659 283	659 283	—
Bécancour	3 756 282	3 756 282	3 375 391	380 891
Chesterville	630 112	630 112	107 892	522 220
Daveluyville	1 360 175	1 360 175	689 788	670 387
Deschailions-sur-Saint-Laurent	643 228	643 228	643 228	—
Drummondville	21 434 249	21 434 249	21 434 249	—
Durham-Sud	654 308	654 308	654 308	—
Fortierville	590 992	590 992	590 992	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Grand-Saint-Esprit	537 625	537 625	537 625	—
Ham-Nord	616 092	616 092	560 188	55 904
Inverness	618 354	618 354	618 354	—
Kingsey Falls	888 805	888 805	888 805	—
Laurierville	751 544	751 544	751 544	—
L'Avenir	714 911	714 911	714 911	—
La Visitation-de-Yamaska	502 349	502 349	502 349	—
Lefebvre	622 650	622 650	622 650	—
Lemieux	496 922	496 922	496 922	—
Lyster	805 589	805 589	403 626	401 963
Maddington Falls	527 676	527 676	527 676	—
Manseau	624 007	624 007	105 053	518 954
Nicolet	2 321 487	2 321 487	1 984 736	336 751
Notre-Dame-de-Ham	519 761	519 761	338 955	180 806
Notre-Dame-de-Lourdes	588 505	588 505	588 505	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	655 665	655 665	655 665	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	754 710	754 710	754 710	—
Parisville	550 515	550 515	550 515	—
Pierreville	923 629	923 629	923 629	—
Plessisville (P)	1 044 157	1 044 157	1 044 157	—
Plessisville (V)	1 968 431	1 968 431	1 968 431	—
Princeville	1 759 858	1 759 858	281 357	1 478 501
Saint-Albert	785 464	785 464	195 299	590 165
Saint-Bonaventure	655 891	655 891	655 891	—
Saint-Célestin (M)	567 927	567 927	567 927	—
Saint-Célestin (V)	607 047	607 047	225 439	381 608
Saint-Christophe-d'Arthabaska	1 137 774	1 137 774	1 137 774	—
Saint-Cyrille-de-Wendover	1 462 045	1 462 045	1 462 045	—
Saint-Edmond-de-Grantham	588 505	588 505	488 036	100 469
Saint-Elphège	493 982	493 982	493 982	—
Saint-Eugène	684 384	684 384	684 384	—
Saint-Félix-de-Kingsey	792 926	792 926	792 926	—
Saint-Ferdinand	902 825	902 825	708 488	194 337
Saint-François-du-Lac	881 569	881 569	881 569	—
Saint-Germain-de-Grantham	1 515 638	1 515 638	1 515 638	—
Saint-Guillaume	790 213	790 213	790 213	—
Saint-Léonard-d'Aston	951 443	951 443	741 443	210 000
Saint-Louis-de-Blandford	643 906	643 906	643 906	—
Saint-Lucien	793 604	793 604	793 604	—
Saint-Majorique-de-Grantham	727 122	727 122	727 122	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Norbert-d'Arthabaska	706 544	706 544	706 544	—
Saint-Pie-de-Guire	529 711	529 711	529 711	—
Saint-Pierre-Baptiste	543 279	543 279	543 279	—
Saint-Pierre-les-Becquets	703 152	703 152	703 152	—
Saint-Rémi-de-Tingwick	535 590	535 590	535 590	—
Saint-Rosaire	625 590	625 590	625 590	—
Saint-Samuel	607 047	607 047	607 047	—
Saint-Sylvère	624 233	624 233	624 233	—
Saint-Valère	724 635	724 635	724 635	—
Saint-Wenceslas	679 183	679 183	679 183	—
Saint-Zéphirin-de-Courval	591 897	591 897	591 897	—
Sainte-Brigitte-des-Saults	601 846	601 846	601 846	—
Sainte-Cécile-de-Lévrard	510 037	510 037	148 388	361 649
Sainte-Clotilde-de-Horton	789 534	789 534	789 534	—
Sainte-Élisabeth-de-Warwick	511 846	511 846	511 846	—
Sainte-Eulalie	636 896	380 490	380 490	—
Sainte-Françoise	537 851	537 851	537 851	—
Sainte-Hélène-de-Chester	512 977	512 977	490 495	22 482
Sainte-Marie-de-Blandford	529 485	529 485	529 485	—
Sainte-Monique	555 263	555 263	555 263	—
Sainte-Perpétue	648 655	648 655	648 655	—
Sainte-Séraphine	516 143	516 143	516 143	—
Sainte-Sophie-de-Lévrard	595 967	595 967	595 967	—
Sainte-Sophie-d'Halifax	582 625	582 625	582 625	—
Saints-Martyrs-Canadiens	483 806	483 806	483 806	—
Tingwick	756 293	756 293	756 293	—
Victoriaville	12 977 405	12 977 405	12 977 405	—
Villeroy	533 781	533 781	100 218	433 563
Warwick	1 501 165	1 501 165	1 501 165	—
Wickham	1 000 513	1 000 513	1 000 513	—
Sous-total	95 679 107	95 422 701	88 230 730	7 191 971
TOTAL	2 671 154 787	2 652 519 417	2 502 295 200	150 224 217
Ajustements non répartis	780 501	—	-103 281 566	103 281 566
TOTAL	2 671 935 288	2 652 519 417	2 399 013 634	253 505 783

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



*Société de financement
des infrastructures
locales*

Québec 